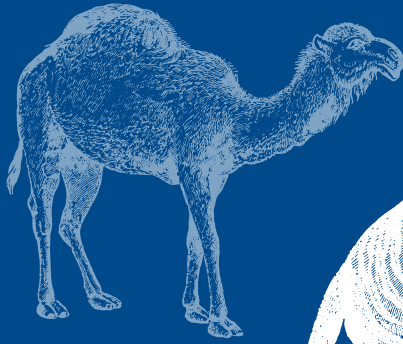
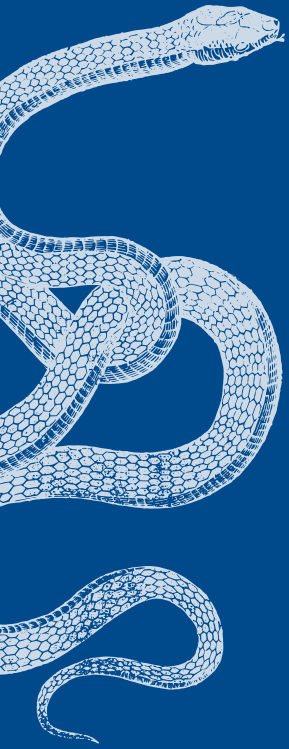


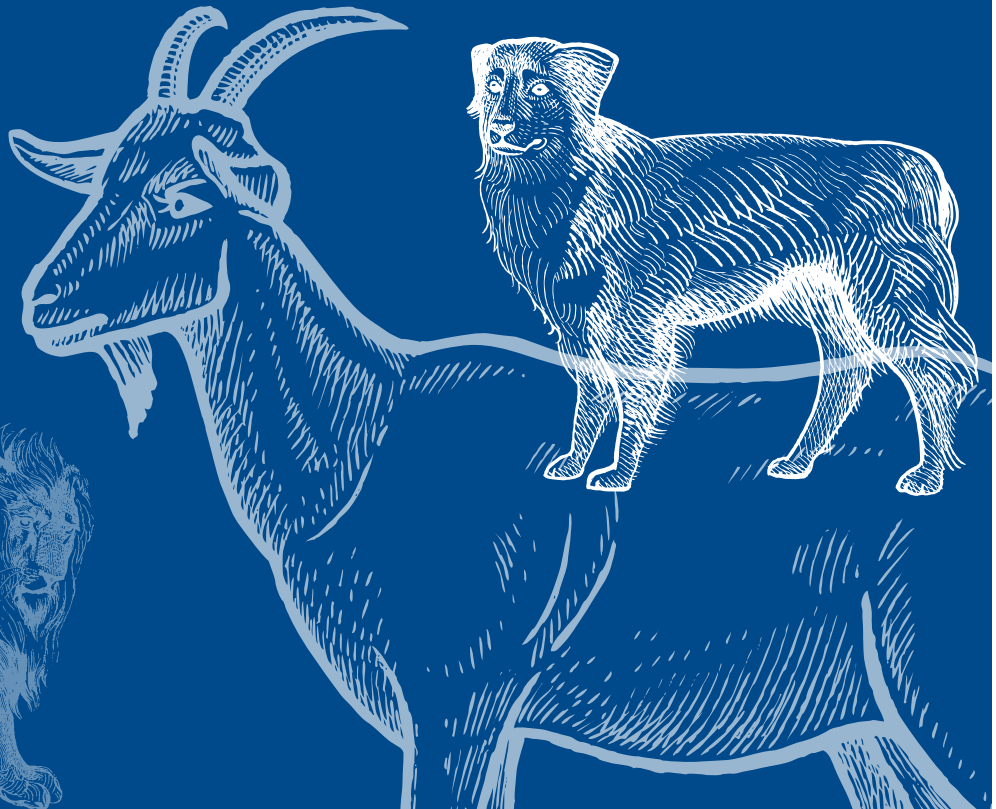
n°121 • mai 2019 • trimestriel • 5,25 €

Liaisons

LE MAGAZINE DE LA PRÉFECTURE DE POLICE



LE FABULEUX BESTIAIRE



LE FABULEUX
BESTIAIRE

Éditorial

Chers lecteurs,



La préfecture de Police intervient dans tous les domaines présentant un enjeu de sécurité. J'ai le plaisir de vous faire découvrir, dans ce nouveau numéro de *Liaisons*, une partie de ses missions: celles menées en lien avec les animaux.

Ce numéro met en lumière le rôle important de la compagnie cynophile et de ses sections spécialisées dans la lutte contre les stupéfiants, le terrorisme, les violences urbaines ainsi que dans les secours, et celui de l'unité équestre, atout majeur de la police de sécurité du quotidien et de la lutte contre la délinquance.

À la faveur de reportages sur des sites animaliers emblématiques de la capitale, vous ferez la connaissance des vétérinaires de la préfecture de Police et découvrirez leurs nombreuses missions en matière de protection et de santé animale, sans oublier les dispositifs déployés par les sapeurs-pompiers de Paris pour capturer toutes sortes d'animaux blessés ou dangereux, qu'ils soient domestiques ou qu'ils relèvent des fameux NAC (nouveaux animaux de compagnie).

Bienvenue dans un univers haut en couleur qui, à côté des missions habituelles de la préfecture de Police, mérite d'être davantage connu de nos lecteurs.

*Didier Lallement,
Préfet de Police*



Directrice de publication

Lactitia Vallar

Coordination

Bérandère Goupil,
Stéphane Stépien,
David Lolo

Rédactrice en chef

Agnès Canavélis

Rédactrice en chef adjointe

Laurence Picq

Rédacteur

Stéphane Benaïm

**Conception graphique
et mise en page**

Delphine Askienazy,
Emmanuel Pires

Couverture

Illustrations : Adobe Stock

Photos

Service communication

Carlos Rodrigues
Dominique Venière

DOSTL

Isabelle Crestaux

Iconographie

Agnès Canavélis,
Laurence Picq,
Stéphane Benaïm,
Emmanuel Pires

Diffusion interne

Unité « événementiel »

Conception et réalisation

Service de la Communication
1 bis, rue de Lutèce
75195 Paris cedex 04
fax : 01 53 71 57 75
@ : ppcom-liaisons@interieur.gouv.fr

Rédaction

Tél. : 01 53 71 42 34

Impression

Direction de l'information
légale et administrative
Tirage : 25 000 exemplaires
N° de commission
paritaire : 0211BO7717
ISSN : 1165-9831
ISBN : 978-2-11-145971-7
DF : 5L145500

AVERTISSEMENT

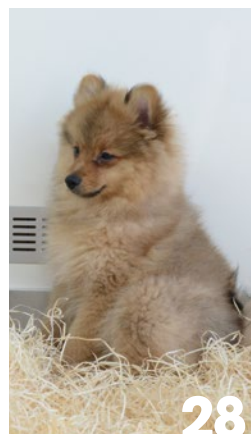
L'autorisation de reproduire textes,
illustrations et photos sous
© préfecture de Police,
doit être demandée au service
de la communication
de la préfecture de Police.

La
documentation
Française

Édition et diffusion

Direction de l'information
légale et administrative
La Documentation Française
Tél : 01 40 15 70 10
www.ladocumentationfrancaise.fr

SOMMAIRE



L'ANIMAL, MEILLEUR AMI DU POLICIER 8

Mon chien, ce héros	10
La compagne qui murmure à l'oreille des chevaux	18

SOUS L'AILE DE LA POLICE 24

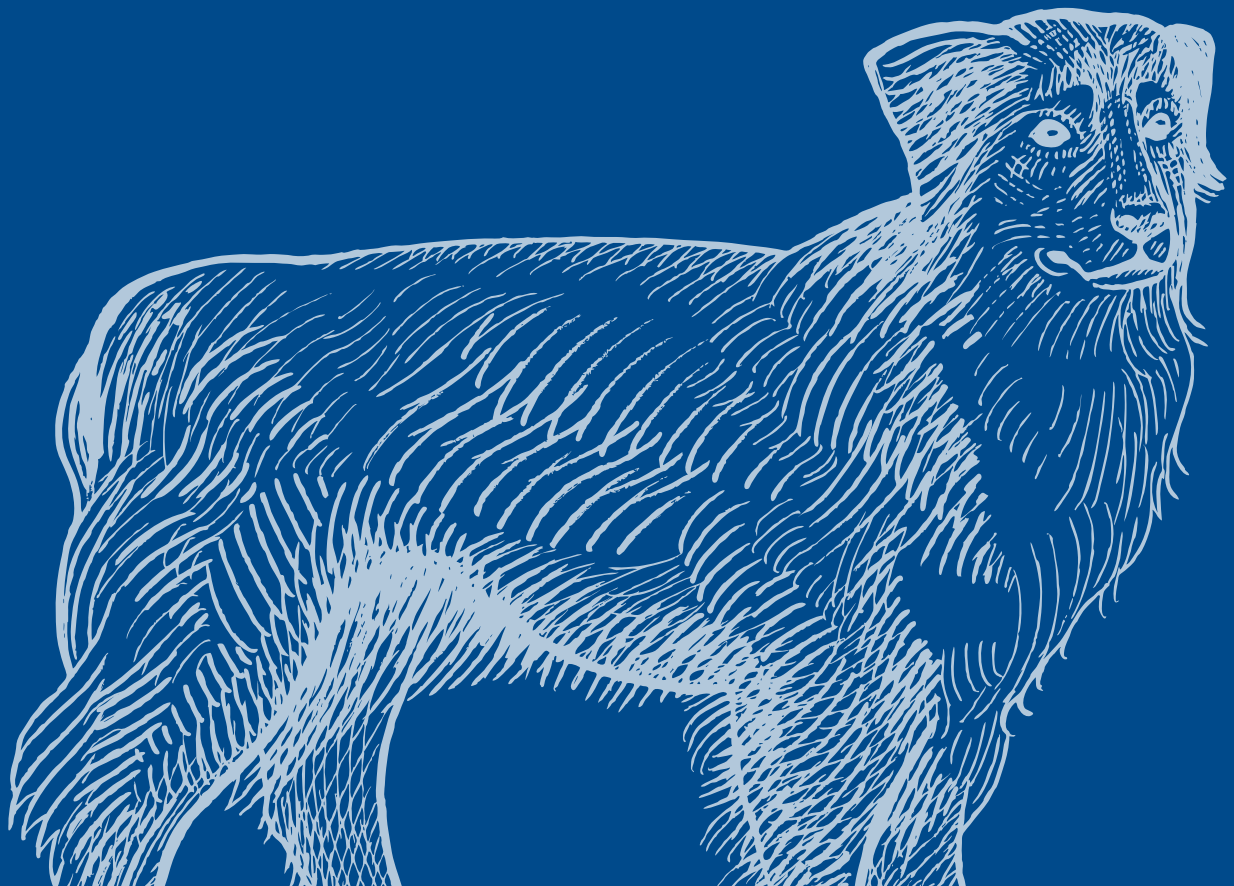
Rencontre avec Marguerite Lafanéchère, vétérinaire inspecteur à la préfecture de Police	26
ANIMAUX DOMESTIQUES Rage, la bête noire des vétérinaires	27
ANIMAUX DOMESTIQUES Montrer patte blanche	28
ANIMAUX DE RENTE Salon de l'Agriculture, des contrôles au poil	30
ANIMAUX DE PRÉSENTATION AU PUBLIC Fauve qui peut (à la ménagerie du Jardin des Plantes et à l'Aquarium de Paris)	32
Des expérimentations à la loupe	35
Allô les pompiers, il y a un dromadaire sur mon palier!	36
L'épopée de King le lionceau	38
Qui va à la chasse	39

ANGUILLE SOUS ROCHE 40

Ces petites bêtes qui montent	42
Qui veut des NAC ?	47
Chiens dangereux : la prévention avant tout	48
Risques animaliers : le taureau par les cornes	50
Une dent contre les rats	52

LE BÊTISIER DE LA PP 53

Les pêches miraculeuses de la fluviale	54
Des missions « dard dard »	55
Cabri, c'est fini	56
Une plume dans l'encrier	56
Les pépites de <i>Liaisons</i>	57
Signes extérieurs d'appartenance	58





L'ANIMAL, MEILLEUR AMI DU POLICIER

Chiens et chevaux sont de précieux alliés pour les services de la préfecture de Police. Si les premiers appuient les opérations de secours, de sécurisation et de lutte contre la drogue et le terrorisme, les seconds constituent une force dissuasive pour la délinquance et un moyen de locomotion bien adapté à certains terrains. Des missions qui ne manquent ni de flair, ni de selle !

MON CHIEN, CE HÉROS

Dès le début du XX^e siècle, la préfecture de Police a l'intuition de miser sur les chiens pour aider ses effectifs dans certaines de ses missions. La brigade fluviale est la première à tenter l'expérience avec des chiens sauveteurs. D'autres viendront ensuite montrer leurs crocs pour lutter contre les Apaches* qui sévissent dans certains quartiers de Paris. Cent dix-neuf ans plus tard, la compagnie cynophile compte 120 policiers, possède un cheptel de 80 chiens et dispose de trois unités basées à Paris, Nanterre et Chevilly-Larue. **STÉPHANE BENAÏM (SB)**



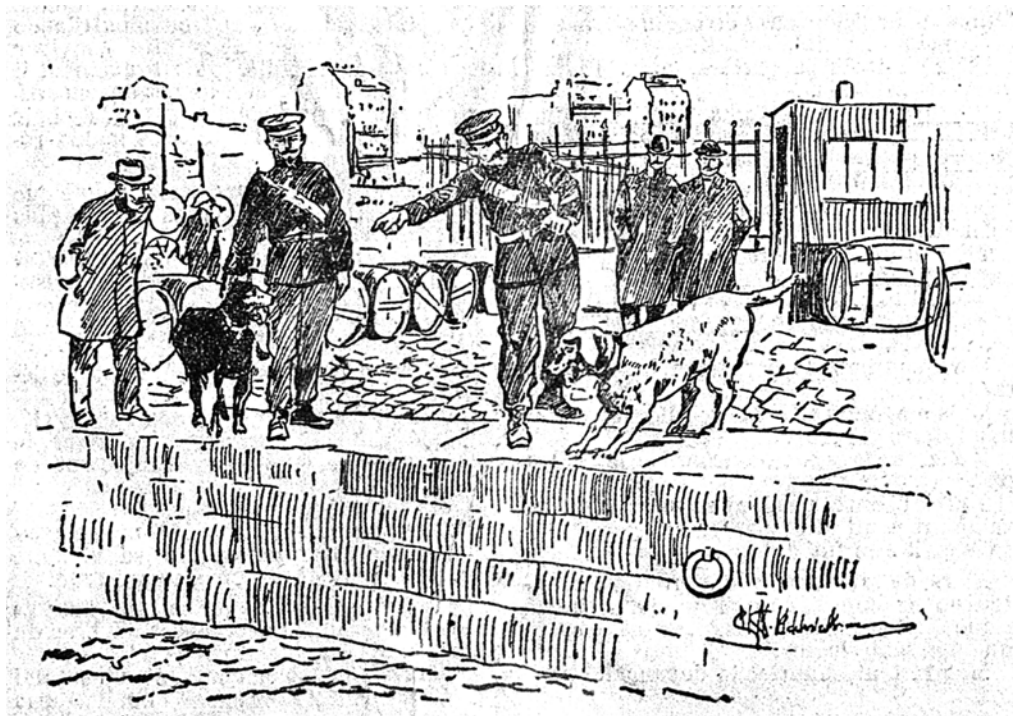
Dressage pour les chiens d'attaque, Brigade canine, début du 20^e siècle.
© PRÉFECTURE DE POLICE

L'histoire de la préfecture de Police, depuis sa création sous le règne de Napoléon 1^{er} en 1800, est une longue succession d'innovations, de créations de services et de brigades avec toujours la même obsession : assurer la protection des citoyens et des biens. L'arrivée de coéquipiers canins au sein de la brigade fluviale, créée le 30 juin 1900 par le préfet Lépine, fait partie de ces tentatives hardies, au départ jugées saugrenues, voire exotiques et pas toujours couronnées de succès. Mais au fil du temps et des expérimentations, l'utilisation de l'animal a fini par devenir une évidence pour de nombreux services de police, ainsi que la brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

SAVOIR-FLAIR Inspiré par des pays comme la Belgique ou l'Angleterre, l'homme a très vite compris que son meilleur ami à quatre pattes pouvait lui être utile dans bien des situations. Certains essais ont été plus heureux que d'autres. Après la noyade du gardien de la paix Charles Bailly en 1901 alors qu'il portait assistance à une jeune femme suicidaire, le préfet Louis Lépine décide d'aider les agents plongeurs en leur allouant des chiens. Les tests sont peu concluants. Malgré les entraînements assidus de Turc et César, de solides Terre-Neuve venus soutenir les canots automobiles La Mouette et La Vigie, puis l'arrivée de Sultan, Paris, Pelvou, Diane et Megde, l'expérience n'est pas prolongée. « *Chaque jour, deux fois par jour même, par couple, les sous-brigadiers les conduisent sur le bord du fleuve pour leur apprendre leur périlleux métier de sauveteurs. Un tabouret, un mannequin, un objet flottant quelconque, sont jetés à l'eau ; les chiens sont aussitôt lâchés et, au commandement de : « À l'eau ! va chercher ! », ils s'élancent, nagent avec frénésie vers le but qui émerge et triomphalement, le rapportent au sous brigadier qui leur flatte l'échine de quelques tapes amicales en guise de félicitations »* (extrait du quotidien *Le Matin*, le 18 janvier 1902).

UN MÉTIER DE CHIEN Après le chien sauveteur de la brigade fluviale, vinrent les chiens auxiliaires des rondes de nuit. Les attaques des Apaches vont pousser la préfecture à développer une nouvelle brigade canine, formée pour lutter contre les voyous. Il s'agit avant tout d'avoir un effet dissuasif. Comme l'évoque un article du Figaro daté du 14 avril 1910, « le nombre des chiens de police qui existent dans la banlieue de Paris est de cent vingt-trois, ils ont été acquis soit par les municipalités, soit par les ligues de sécurité publique, les particuliers ou les agents. Paris en possède vingt-cinq, ce qui met l'effectif complet

* bandes criminelles sévissant à Paris dans les années 1900.



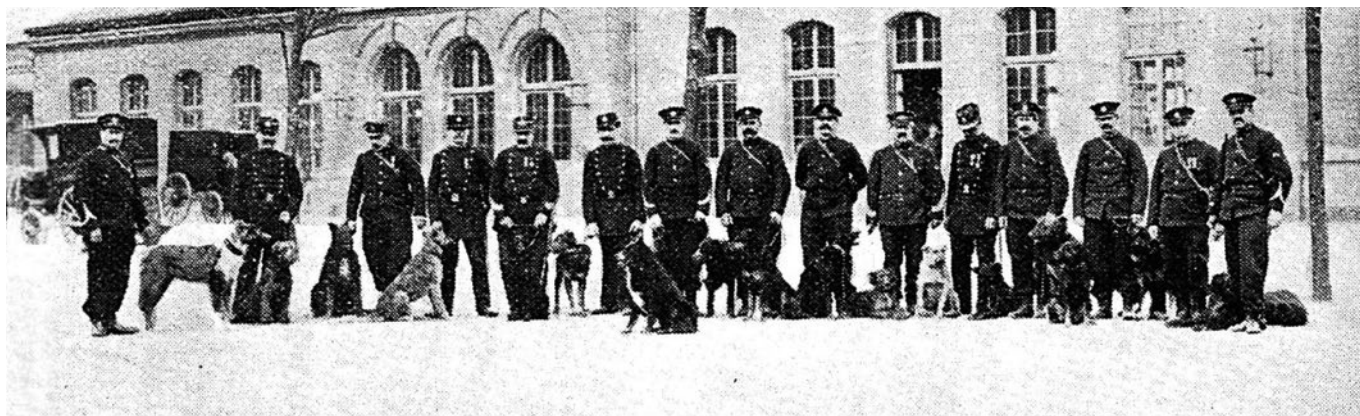
Dessin paru dans un article intitulé « Les chiens sauveteurs » dans *Le Matin* du 18 janvier 1902. © PRÉFECTURE DE POLICE

À propos des chiens sauveteurs :
 « Ceux-ci furent révoqués, lors de la tentative de notre confrère Christian, qui, il y a quelques années, se jeta volontairement dans la Seine, du pont de la Tournelle, sous les yeux des bons toutous sauveteurs qui le laissèrent barboter, sans faire le bon mouvement. Christian heureusement savait nager, il en fut quitte pour un bain, et un reportage raté. Les chiens n'ont pas été abandonnés pour cela, il en fut éduqué d'autres, qui suppléent aujourd'hui au flair bien connu des gardiens, les aident de leur vaillance, formant la brigade des chiens policiers. »

Extrait de *La Culture physique*, revue bimensuelle illustrée, 1^{er} mars 1910.



Sur ce cliché de 1901, vraisemblablement le Terre-Neuve César, le tout premier chien sauveteur de la brigade fluviale.
 © PRÉFECTURE DE POLICE



À l'occasion de l'Exposition universelle qui se tient à Bruxelles du 23 avril au 1^{er} novembre 1910, la ville de Paris présente la section canine de la préfecture de Police, qui souhaite mettre en avant ce corps original. Sur l'image, on peut voir le groupe de Pantin, Saint-Denis, Aubervilliers, Saint-Ouen, Clichy. PHOTOGRAPHIE EXTRAITE DU *FIGARO* DU 14 AVRIL 1910

de la brigade canine à cent quarante huit chiens policiers. Voilà un effectif redoutable (...) Ces chiens, quelles bonnes bêtes ! Il y en a de toutes les races, mais ce sont les chiens de berger qui dominent. Les Apaches sont comme les taureaux, il faut les mordre aux jambes pour les faire avancer et le chien de berger est passé maître dans l'art de pincer les mollets ».

D'autres idées sont à l'étude, comme celle évoquée par M. Dujardin-Beaumetz, sous-secrétaire d'État aux Beaux-Arts qui, ému par les tentatives de cambriolages des musées nationaux et conscient de l'insuffisance numérique des gardiens, envisage d'introduire des chiens dans le service de garde des collections nationales (*Le Mois littéraire et pittoresque*, janvier 1908). L'intérêt pour le chien ne cesse donc de grandir. Un grand concours du chien de police est organisé en 1908 à l'hippodrome de Vincennes, qui présente les prémisses des spécialités « patrouille et recherche ». Devant les résultats prometteurs, le préfet Lépine

Brigade canine, début du 20^e siècle.
© PRÉFECTURE DE POLICE



Chaque section opérationnelle possède ses spécificités avec des animaux dressés pour une unique spécialité.

UNE UNITÉ QUI A DU CHIEN Aujourd'hui, la compagnie cynophile, qui a vu le jour en 1950, est compétente sur l'ensemble du territoire de la direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne mais n'hésite pas à venir en renfort pour assister des opérations

de sécurisation au-delà des trois départements de petite couronne. Elle est par ailleurs régulièrement engagée dans des missions de coopération internationale sous couvert de la direction de la coopération internationale. Toutes missions confondues, elle compte plus de 12 000 interventions annuelles ! Chaque section opérationnelle possède ses spécificités avec des animaux dressés pour une unique spécialité. La section « défense et intervention » assure des missions de sécurisation et de lutte contre la délinquance 24h/24, et peut être engagée dans des dispositifs de lutte contre les violences urbaines, comme récemment lors des rassemblements des gilets jaunes. Elle intervient d'initiative ou en soutien des services territoriaux dans les divers plans de sécurisation de la capitale. En outre, la compagnie cynophile est capable de se constituer en unité, dans le cadre de violences urbaines et d'opérations de maintien de l'ordre et constitue une force autonome de plus de 30 fonctionnaires, avec 6 chiens d'intervention. La section « défense intervention » assure le contrôle et la capture des chiens dangereux, dont on observe depuis quelques mois une recrudescence. Enfin, elle apporte son concours et son expertise pour le traitement des procédures administratives ou judiciaires liées aux canidés. La section « stupéfiants - billets de banque », comme son nom l'indique, participe à la lutte contre les trafics de stupéfiants et l'économie souterraine qu'ils génèrent. Capable de rechercher toutes les drogues connues ainsi que les billets de banque, elle apporte son concours aux services territoriaux de la direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne, aux services de la direction régionale de la police judiciaire, mais également aux services de la direction centrale de la police judiciaire. Les résultats obtenus sont édifiants avec, en 2018, plus 4 millions d'euros saisis et des quantités impressionnantes de drogue retrouvée grâce au flair des chiens : près de 800 kg de cannabis, 38 kg de cocaïne, plus de 5 kg d'héroïne, ainsi que 12 kg de drogues synthétiques. La section « explosifs » assiste les techniciens du laboratoire central de la préfecture de Police et les services spécialisés dans la lutte contre le terrorisme, la sécuri-

¹ Apaches est un terme qui désigne les bandes criminelles qui sévissaient dans le Paris de la Belle Époque. Ce mot apparaît vers 1900.



La chasse aux Apaches est prise au sérieux par la préfecture qui détache de nombreux agents secondés de chiens. © PRÉFECTURE DE POLICE



Au jardin des Tuileries, un concours de chiens policiers, le 18 juin 1922. Négatif sur verre 13 x 18 cm. © BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE



Aussi étonnant que cela puisse paraître, en dépit de son flair surdéveloppé, le chien ne souffre absolument pas des fumées émises par les gaz lacrymogènes. © PREFECTURE DE POLICE



La section « explo » en opération avant l'ouverture du salon de l'agriculture. Thena, en pleine action avec son maître Johnny, effectue le parcours que fera le président de la République dans quelques heures. En 2018, 651 visites de sécurité ont été effectuées et 23 recherches d'explosifs suite à des alertes à la bombe. En règle générale, un chien peut travailler en pleine concentration pendant 20 minutes. Chaque mission se termine par une récompense, une séance de jeux avec le « kong » (une sorte de balle en plastique) et des caresses. Un chien peut travailler plusieurs heures par jour, mais les temps de repos sont indispensables pour la récupération et la concentration totale durant la mission.

© PRÉFECTURE DE POLICE

La section « pistage » en mission dans un bois. En plus des disparitions et du secours à la personne, elle peut également être employée pour rechercher des auteurs de crimes ou de délits en fuite. La section « pistage » est elle aussi mobilisable 24h/24. La compagnie compte des bergers malinois, des bergers allemands et des bergers Tervueren.
© PRÉFECTURE DE POLICE



Exercice antiterroriste avec la section « assaut BRI ». © PRÉFECTURE DE POLICE



Entraînement à la recherche de personnes sur le site du Fort de la Briche à Saint-Denis, base de l'unité cynotechnique de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris. La dextérité et l'obéissance font la base de la relation de travail entre l'homme et l'animal. Durant sa formation, dans un premier temps, le chien est confronté à son nouvel environnement de travail afin de prévenir toute crainte pouvant surgir lors d'une intervention. Son attrait pour le jeu avec l'homme est développé. Progressivement, l'aspect ludique s'inscrit dans un cadre opérationnel, demandant toujours plus de persévérance, d'autonomie et un travail olfactif. Simultanément, le conducteur se voit dispenser une instruction portant sur la compréhension de l'animal, les gestes de premiers secours canin et le contexte d'engagement opérationnel. Deux ans passeront entre le recrutement du chien de secours et le moment où le binôme conducteur/chien sera validé pour la recherche de personnes ensevelies ou égarées.

© PRÉFECTURE DE POLICE



sation de personnalités et la mise en place de plans de sécurité lors de manifestations publiques, sommets ou cérémonies officielles. Effectuant des astreintes, la section « explosifs » est mobilisable 24h/24. Pour sa part, la section « armes et munitions » prête son concours aux services judiciaires et aux services spécialisés pour retrouver des armes ou des munitions ayant pu être utilisées dans un contexte criminel ou terroriste. Cette section peut également venir en assistance des services territoriaux de sécurité de proximité à l'occasion de sécurisations ou d'opérations de contrôle. La section « pistage » est principalement dédiée au secours à la personne. Elle est placée à disposition des services locaux lors de disparitions inquiétantes. Enfin, la section « assaut BRI », placée à disposition de la brigade de recherche et d'intervention, peut mobiliser un chien d'assaut 24h/24 pour assister les policiers dans leurs engagements opérationnels d'interpellation d'individus dangereux ou de terroristes.

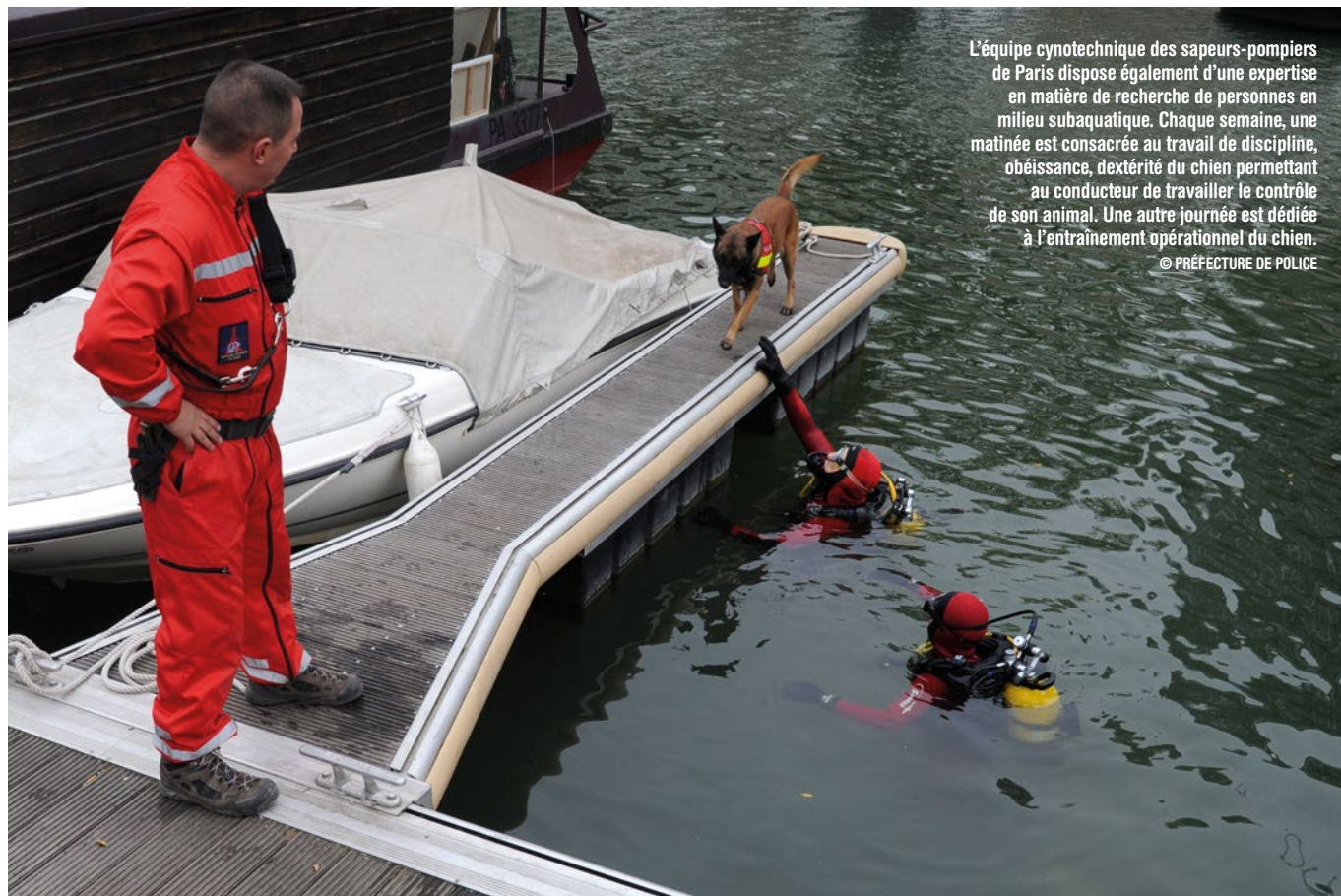
LE FLAIR PAIE La brigade de sapeurs-pompiers de Paris compte elle aussi, depuis 1981, ses spécialistes cynotechniques pour des missions de recherche de personnes ensevelies sous des décombres suite à une catastrophe (incendie, tremblement de terre, effondrement d'un bâtiment, etc.) ou des personnes égarées, comme cela arrive fréquemment dans le dédale des catacombes où s'aventurent les inconscients en quête de sensations fortes. Les

aptitudes olfactives et sensorielles des chiens permettent aux équipes de secours d'augmenter les chances de localiser plus rapidement des victimes parfois incapables de répondre aux appels des sauveteurs. Le maître-chien sapeur-pompier est une spécialité au sein de la brigade. Il faut compter 18 mois pour former un chien, contre 3 à 4 mois pour un chien policier. C'est notamment grâce au

flair de Jet et au savoir-faire de son maître, le caporal Sofiane Mansouri, pdu groupe cynotechnique de la BSPP, qu'une personne a été retrouvée ensevelie sous des décombres lors de l'explosion accidentelle de la rue de Trévis, le 12 janvier 2019. Ces interventions ne sont pas sans risque; ce jour-là, la brigade perdra deux de ses hommes et cinq de ses chiens seront blessés. Les atteintes arrivent le plus souvent aux pattes, sur la partie fragile

des coussins qui peuvent être écorchés ou brûlés, malgré les chaussons de protection qu'ils portent. Qu'il s'agisse de la compagnie cynophile de la direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne ou de l'unité cynotechnique brigade de sapeurs-pompiers de Paris, le travail en équipe homme/animal ne peut se construire que sur une solide relation de confiance et de jeu entre l'homme et le chien. Ce lien est tellement fort que, très généralement, les chiens vivent avec leur maître et restent parfois même après leur retraite.

La section « pistage » est principalement dédiée aux secours à la personne.



L'équipe cynotechnique des sapeurs-pompiers de Paris dispose également d'une expertise en matière de recherche de personnes en milieu subaquatique. Chaque semaine, une matinée est consacrée au travail de discipline, obéissance, dextérité du chien permettant au conducteur de travailler le contrôle de son animal. Une autre journée est dédiée à l'entraînement opérationnel du chien.
© PRÉFECTURE DE POLICE



Recherche d'une personne égarée dans une carrière à Gagny (93), en juillet 2018. © BSPP

LA COMPAGNIE QUI MURMURE À L'OREILLE DES CHEVAUX

Depuis l'aube des temps, le destin du cheval est intimement lié à celui de l'homme. Facile à dresser, puissant et imposant, il devient rapidement un allié indispensable pour les forces de l'ordre. Dès 1922, inspirée par l'exemple anglo-saxon, une police montée voit le jour à Paris pour fluidifier la circulation. Dès lors, un lien indéfectible va se nouer entre l'animal et la police. **SB**



Comme l'explique un article de l'amicale de la police, « le public parisien put voir sur certains carrefours, les premiers spécimens de ce nouvel élément de la sécurité publique tant vanté par la presse de toute opinion. La police montée était née à Paris, en même temps que cette dynastie qui est la « motorisation » des services actifs de contrôle de la circulation de la préfecture de Police. Les premiers résultats ne furent pas négligeables, notamment du point de vue psychologique. Avec curiosité tout d'abord puis intérêt, les Parisiens accueillirent ces policiers d'un nouveau genre avec un respect évident ; celui dû à un homme aux assises plus élevées que les autres. Un Preux à l'orée d'un tournoi. Omnibus, véhicules hippomobiles de toutes sortes, engins à moteur s'arrêtaient et repartaient avec autant de régularité sous le signe noble de ce policier à cheval « moderne » à l'excès et en tout point sympathique ». Photographie prise le 22 novembre 1922 montrant un agent de la circulation à cheval rue de Rivoli. © BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE

Si l'arrivée du cheval au milieu des badauds parisiens constitue un élément de curiosité indéniable au début des années 1920, son utilité reste malgré tout limitée. Il n'est pas évident pour un policier à cheval de verbaliser sans descendre de sa monture, ou de poursuivre une personne au milieu de la foule et de la circulation, déjà très dense à l'époque. La douzaine de cavaliers hébergés à la caserne Tournon, affectée normalement à la Légion

de la Garde Républicaine, coûte cher. Finalement, le gardien de la paix en planton, l'arrivée de la guerre et l'apparition des feux de signalisation (un premier feu rouge voit le jour en mai 1923), ont raison du binôme homme/équidé. La police montée est finalement supprimée en 1937. Il faut attendre 1994 pour que soit créée l'unité équestre de la préfecture de Police. Les carrefours d'hier sont remplacés par le bois de Boulogne, les grands parcs du nord de la capitale ou encore les stades...

Un document rare : l'une des toutes premières images de l'unité équestre en avril 1995, déjà installée au parc Georges-Valbon à la Courneuve (93).
© PRÉFECTURE DE POLICE



Patrouille aux abords des Champs-Élysées. Même si les Parisiens ont fini par s'habituer à voir des policiers sur leur monture, l'effet spectaculaire est toujours assuré. Au même titre que n'importe quel service de police, l'unité peut être amenée à procéder à des interpellations lorsque la situation l'impose. Bien que parfaitement dressé, l'animal peut avoir des réflexes étonnants, comme cette fois où, lors d'un contrôle routier par grand vent, un automobiliste a maladroitement laissé s'envoler son permis de conduire avant qu'Idéfrix (nom du cheval) ne pose son pied antérieur sur le précieux papier, qui a ainsi pu être récupéré !
© PRÉFECTURE DE POLICE



Les chevaux, présents aux abords des stades lors de matchs, s'entraînent à évoluer au milieu des fumigènes. Tout comme les chiens, les gaz lacrymogènes ne les gênent absolument pas. Pour ne pas glisser sur les pavés, les chevaux portent à leurs fers des pointes de tungstène. © PRÉFECTURE DE POLICE

À BRIDE ABATTUE L'unité équestre de la préfecture de Police est composée de 28 cavaliers et de 16 chevaux de race « selle français » (de grande taille, 1,70 mètre minimum, de robe alezan ou bai). Elle dépend de la direction territoriale de la sécurité de proximité de Seine-Saint-Denis (DTSP 93), rattachée à la direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne (DSPAP). Elle est compétente sur Paris et les départements des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne. Les chevaux sont un atout majeur dans la lutte contre la délinquance car ils peuvent évoluer dans des zones difficiles d'accès aux piétons et aux véhicules. Leur stature imposante peut en outre revêtir un aspect dissuasif à l'encontre des auteurs d'infractions. Dans ses principales attributions, l'unité équestre assure la surveillance et la sécurisation des centres-villes, de manifestations locales, des abords des établissements scolaires ainsi que des Champs-Élysées. Elle prête aussi main forte aux différents commissariats dans le cadre d'opérations de lutte contre les ventes à

la sauvette à Paris, aux puces de Montreuil et de Saint-Ouen et contre la prostitution dans le bois de Boulogne. Dans le cadre de partenariats ou de conventions conclus entre la police nationale et

certaines collectivités territoriales, l'unité participe à la surveillance de parcs départementaux comme celui de la Courneuve, où elle est basée. A ces missions s'ajoutent des actions de prévention en direction des jeunes, ainsi que des séances d'initiation à l'équitation proposées lors des vacances scolaires (opération ville vie vacances). Formés pour assurer la sécurité sur la voie publique, les animaux sont entraînés à intervenir lors de rodéos sauvages (organisés le plus souvent à mini-motos), lutter contre les dépôts sauvages ou encore les cambriolages. Tout en installant une certaine distance entre l'agent et la population, le cheval est aussi un moyen d'instaurer un contact

différent, plus convivial et original. Enfin, chaque année, l'unité équestre présente ses missions au grand public lors du salon du cheval à Paris. Formés durant plus d'un an à la polyvalence des engage-

Les chevaux sont un atout majeur dans la lutte contre la délinquance car ils peuvent évoluer dans des zones difficiles d'accès aux piétons et aux véhicules.

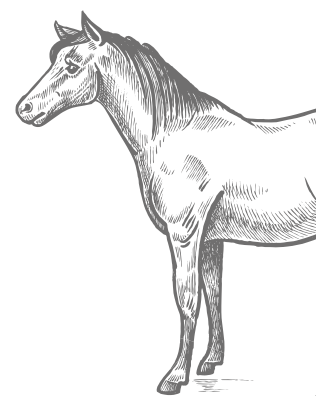


Le cavalier et sa monture en tenue d'intervention avec une protection essentielle : la visière. Toujours soucieuse d'améliorer les conditions de travail et la protection de ses équidés, l'unité équestre est en perpétuelle recherche de matériaux et d'accessoires performants. © PRÉFECTURE DE POLICE

ments sur tous les terrains, les chevaux s'imposent comme de véritables professionnels, au même titre que leurs cavaliers. Dans le cadre de la police de sécurité du quotidien, les équipes montées interviennent pour aller à la rencontre des citoyens, les rassurer préventivement en cas de manifestation, anticiper les actes de délinquance, calmer les conflits, mais aussi guider les touristes égarés. Elles sont un atout majeur de cette « nouvelle police » plus proche du citoyen et à son écoute.

LES CHEVAUX BATTENT LE PAVÉ Lors des récentes manifestations des gilets jaunes dans la capitale, l'unité équestre s'est déployée sur le parcours des défilés, à la fois pour rassurer les riverains et commer-

çants, mais également pour procéder sans incident à l'interpellation des auteurs de trouble, toujours dans le respect du cheval. Lors de ces événements parfois houleux, les policiers s'assurent de la parfaite sécurité de l'animal, systématiquement équipé de protections efficaces au niveau du chanfrein (zone située entre le toupet et le naseau), des yeux et des membres inférieurs. Tous les chevaux engagés ont bénéficié d'une journée de repos bien méritée dans des espaces verts. Durant ces rassemblements de masse, tout comme la brigade équestre, l'ensemble des effectifs de la préfecture de Police peuvent être amenés à intervenir. Les policiers à cheval, du haut de leur monture, possèdent une meilleure visibilité de la situation et peuvent, grâce à leur animal





La période hivernale qui s'étend d'octobre à mars est un moment où l'on privilégie la détente, l'assouplissement et le dressage. Les entraînements sont plus longs et permettent aux mammifères de se muscler. Entre avril et septembre, les missions prennent le pas. Chaque séance de saut se déroule sous le regard attentif du capitaine Le Borgne qui n'hésite pas à dispenser des conseils avisés à ses cavaliers. A l'inverse de la compagnie cynophile où chaque maître possède son chien, à l'unité équestre, tous les fonctionnaires doivent pouvoir monter tous les chevaux. © PRÉFECTURE DE POLICE

imposant, disperser plus facilement les manifestants en cas d'attroupement potentiellement dangereux. Tout en étant capable d'éloigner les casseurs, l'animal garde ce bon contact avec la population.

GARDER LA CADENCE Á la tête de l'unité équestre, le capitaine Pascal Le Borgne, présent depuis sa création en 1994, connaît son sujet sur le bout des doigts. L'intérêt du cheval dans le quotidien des missions policières n'est plus à prouver. Même si les méthodes d'équitation restent académiques, les équidés de la police bénéficient d'une formation complémentaire pour être parés aux missions sur le terrain. « Sauter des poubelles en feu, traverser des zones où éclatent des pétards avec au sol des bris de verre », font

Tout en étant capable d'éloigner les casseurs, l'animal garde ce bon contact avec la population.

partie des exercices incontournables, car, comme l'affirme le capitaine, « le cheval est naturellement peureux ». En effet, qu'il s'agisse de manifestations ou de patrouilles parfois au milieu d'une circulation dense, le cheval se trouve confronté à un univers très bruyant et en perpétuel mouvement. Durant toute leur carrière - qui dure entre 4 et 20 ans - les chevaux bénéficient de soins et d'attentions particulières. Comme l'explique le capitaine Le Borgne, cela va « de la visite hebdomadaire du vétérinaire à la visite annuelle du dentiste », aux « passages réguliers du maréchal-ferrant ». Après cette période de dur labeur, les chevaux coulent une retraite bien méritée dans des prés, le plus souvent sous la protection de leurs anciens cavaliers qui les adoptent.

SANDIE, CAVALIÈRE À L'UNITÉ ÉQUESTRE

PROPOS RECUEILLIS PAR SB



Après une séance soutenue d'entraînement de près d'une heure, Sandie prend le temps de féliciter son compagnon, un moment de complicité bien mérité.

© PRÉFECTURE DE POLICE

Comment est-ce que tout a commencé pour vous ? L'équitation est venue assez tard pour moi, à 15 ans. J'ai débuté par des initiations avec des cours de poneys ! Très rapidement, j'ai senti que le cheval tiendrait une part importante dans ma vie. Pour le reste, je suis fille de policier, mon compagnon l'est aussi, quant à mon grand-père, il était gendarme.

En rentrant dans la police montée, vous avez pu concilier vos deux intérêts... Tout à fait. Quand je suis sortie de l'école de police en 2004, j'ai d'abord choisi d'intégrer le dépôt de Bobigny, puis j'ai rejoint l'unité équestre deux ans plus tard pour ne plus la quitter, avec une petite parenthèse le temps de m'occuper de ma famille.

Qu'est-ce qui vous plaît le plus dans votre métier ? Ici, chaque fonctionnaire est bien évidemment passionné par

l'équitation. L'amour des chevaux est un moteur essentiel, mais il est doublé de cette envie de faire des missions utiles sur le terrain, que ce soit dans le parc de la Courneuve mais aussi dans la ville, au cœur de Saint-Denis, dans Paris sur les Champs-Élysées, ou sur l'esplanade du Trocadéro lors de certaines opérations.

Travailler au grand air est un plus ? Les personnes voient toujours cet aspect sympathique de la balade au soleil, mais lorsque nous sommes en mission, il n'y a pas de place pour la distraction. Par ailleurs, nous faisons ce métier 7 jours sur 7, été comme hiver, par beau temps, mais aussi sous la pluie. Nos chevaux ne restent jamais une journée dans leur box sans sortir. Il n'y a donc pas que cet aspect glamour du cavalier avec son fidèle destrier qui se promène par un temps radieux.

Quelles sont les principales règles à respecter dans votre unité ? Ne jamais mettre le pied à terre est l'une des bases essentielles. Quoi qu'il arrive, nous ne devons pas descendre de notre monture : cela pourrait être dangereux car elle risquerait de nous gêner. Nous sommes formés pour contrôler ou interpellé tout en restant sur le dos de nos chevaux.

Comment se fait un contrôle ? Pour l'interpellation d'un individu, comme pour la verbalisation d'une personne à bord de son véhicule qui aurait par exemple brûlé un feu rouge, nous nous plaçons de chaque côté du sujet, puis nous intervenons. Il ne faut évidemment jamais se positionner devant ou derrière une voiture qui pourrait démarrer en trombe !

Le cheval est un partenaire précieux ? Du haut de notre monture, nous avons un point de vue d'ensemble qui permet de mieux anticiper les actions. Nous pouvons voir ce qui se passe à l'intérieur d'une automobile, mais nous avons aussi la possibilité de mieux comprendre les éventuels mouvements de foule lors de manifestations ou de rassemblements. Le cheval impose le respect et permet d'instaurer une distance physique, mais c'est aussi un moyen plus facile pour entamer la conversation avec les citoyens.

Certaines missions sont-elles plus dures que d'autres ? Chaque intervention possède ses spécificités, mais faire du maintien de l'ordre lors de situations tendues comme ces derniers week-ends avec le mouvement des gilets jaunes en restant en action plus de cinq heures d'affilée peut être assez éprouvant, pour l'homme comme pour l'animal.

Vous avez, je crois, une autre corde à votre arc... En effet, je suis bourrelière, je travaille la bourre* et le cuir pour réparer certaines pièces qui se déchirent ou s'abîment. J'ai appris sur le tas, à la compagnie.

L'animal est-il un facilitateur de contact ? Avant de voir qu'il y a un policier sur un cheval, les gens viennent d'abord par curiosité pour voir l'animal, parfois pour le caresser ou faire des photos. C'est un atout dans notre approche et dans notre conception d'une police proche des citoyens.



Nécessaire de bourrellerie. Au centre, le couteau demi-lune, également appelé couteau à pied ou couteau-parapluie. © PRÉFECTURE DE POLICE

* amas de poils d'origine animale servant à rembourrer des objets.





SOUS L'AILLE DE LA POLICE

Bien-être animal, prévention des épidémies, sécurité du public, découvrez les missions insoupçonnées des vétérinaires de la préfecture de Police dans les salons animaliers, ménageries, aquariums et boutiques spécialisées.

RENCONTRE

MARGUERITE LAFANÉCHÈRE, **VÉTÉINAIRE INSPECTEUR**, CHEF DU SERVICE DE PROTECTION ET DE SANTÉ ANIMALE

PROPOS RECUEILLIS PAR AGNÈS CANAVÉLIS (AC)

Quelles sont les missions de votre service au sein de la préfecture de Police ?

A Paris, nous sommes le seul de service de l'Etat compétent en matière de réglementation sur les animaux vivants. Nos deux grands pôles de missions sont la santé et la protection animales.

La santé animale est prise dans le sens de santé publique vétérinaire, c'est-à-dire de prévention des maladies animales transmissibles à l'homme, et en premier lieu de la rage. L'un des aspects les plus importants de notre travail consiste à contrôler et à mettre sous surveillance les animaux, surtout des chiens et chats, importés illégalement et pouvant présenter un risque de rage pour leur propriétaire et leur environnement. Nous nous assurons aussi que les animaux présentés dans les foires, salons ou établissements pédagogiques ne soient pas porteurs de germes transmissibles à l'homme. Nous traquons aussi les maladies animales non contagieuses ou sans gravité pour l'homme, mais susceptibles de se propager à des élevages entiers – ou à des ruchers, car nous gérons aussi les maladies d'abeilles ! – et d'entraîner d'énormes pertes financières.



Marguerite Lafanéchère au salon de l'agriculture. © PRÉFECTURE DE POLICE

Et en matière de protection animale ?

Comme l'exige le code rural (art. L.214 2-3), nous nous assurons à Paris, que dans tous les lieux où sont détenus des animaux vivants, ceux-ci le soient dans des conditions conformes à leur bien-être physique et psychologique. Cela nous conduit à contrôler les animaleries, zoos, ménageries, centres équestres, expositions, salons, fermes pédagogiques et établissements menant des expérimentations sur les animaux. Pour les espèces relevant de la faune sauvage captive (lions, reptiles, etc.), nous instruisons en outre des dossiers d'autorisation pour leur détention et leur présentation au public. Souvent, dans tous nos contrôles, les problématiques de santé et de protection animales sont étroitement imbriquées.

Quels types de professionnels votre service rassemble-t-il ?

Sur un total de 12 personnes, 6 travaillent en santé et protection animale (dont 4 vétérinaires et deux agents techniques) et six autres à l'unité de protection contre les nuisances animales, spécialisée dans la lutte contre les rongeurs et rattachée à mon service pour des raisons historiques. En tant que vétérinaires de l'administration, nous ne pratiquons ni médecine ni chirurgie animale, contrairement à nos confrères exerçant en libéral. Ayant choisi la carrière administrative, en plus de notre formation initiale, nous avons passé le concours d'inspecteur de santé publique vétérinaire et suivi un enseignement d'un an en épidémiologie animale, droit, politiques publiques, management, etc.

Quelles sont les spécificités parisiennes de vos missions par rapport à vos homologues des autres départements ?

Nous contrôlons beaucoup de chats et de chiens au titre du risque « rage » et avons une forte activité autour de la faune sauvage captive pour les cirques, zoos et expositions. Les contrôles en matière d'expérimentation animale occupent aussi une grande partie de notre emploi du temps. En revanche, sur Paris, contrairement à d'autres départements, nous n'avons ni abattoirs, ni élevages à inspecter. Mais croyez-moi, nous ne touchons plus terre !

Au sein de la direction des transports et de la protection du public, le service de protection et de santé animale environnement dépend de la direction départementale de protection des populations (DDPP). A Paris, cette dernière est placée sous la double autorité du préfet de Police et du ministère de l'Agriculture.

REPÈRES

2000 certificats pour l'exportation d'animaux (dont 300 chevaux pour des concours hippiques) • **150** animaux illégalement importés et suivis au titre du risque de rage • **contrôles dans 75** expositions, salons et cirques • **8** centres équestres • **2** hippodromes • **7** zoos, ménageries, cirques et aquarium • **70** établissements gérant des animaux de compagnie • **70** établissements visités au titre de l'expérimentation animale • **12** installations classées inspectées au titre de la protection de l'environnement.

RAGE LA BÊTE NOIRE DES VÉTÉRINAIRES

Elle semble appartenir à une autre époque et pourtant elle provoque la mort de 55 000 personnes par an dans le monde, soit un mort toutes les 8 à 10 minutes. Si la France métropolitaine ne recense aucun cas de rage, notre pays a tout de même déploré en 2017 le décès d'un enfant dans le Rhône, suite à une morsure de chiot lors de ses vacances au Sri Lanka. **AC**



© ADBESTOCK

Essentiellement transmise par morsure, griffure ou léchage sur une plaie par un animal infecté, la rage est une maladie toujours mortelle chez l'homme dès lors que les symptômes sont déclarés. Ceux-ci apparaissent sous forme d'encéphalite, d'hyperthermie, de crise de démence et d'hydrophobie, c'est-à-dire de peur panique de l'eau.

Le contrôle de ce risque est ainsi un enjeu essentiel de santé publique. Lorsque des vétérinaires praticiens constatent qu'un animal a été importé illégalement, c'est à dire sans remplir les critères d'identification et de vaccination contre la rage – et lorsque leur propriétaire habite Paris – ils le signalent au service de protection, santé animale et environnement (PSAE) de la préfecture de Police. Dans les aéroports, les douaniers, sensibilisés au risque de rage et chargés d'examiner la conformité à la réglementation des animaux accompagnant les voyageurs, lui font aussi remonter des signalements. Dans un premier temps, le service PSAE confirme la non-conformité et évalue le risque de rage, d'après le pays de provenance et les conditions de vie de l'animal. Si le risque est faible, un arrêté préfectoral de mise sous surveillance de l'animal pour 6 mois* est remis à son propriétaire par le commissariat local, prescrivant des contrôles vétérinaires réguliers. En cas de risque élevé, le propriétaire de l'animal est obligatoirement convoqué afin d'affiner l'analyse et d'évaluer si la surveillance de l'animal peut se

faire à domicile ou en fourrière : « *Le propriétaire est informé qu'il ne doit pas se séparer de son animal, nous signaler tout changement de comportement et toute maladie de l'animal. Si celui-ci meurt pendant la période de surveillance, son cerveau est analysé par l'institut Pasteur pour savoir s'il était porteur de rage. Celle-ci peut en effet se manifester par des symptômes très divers comme un abattement, une prostration ou une agitation anormale : un simple examen clinique ne suffit pas au diagnostic* », explique Marguerite Lafanéchère.

Si l'animal est en bonne santé à l'issue de ce délai, alors il était indemne de rage lors de son entrée en France. Chaque année, le service de protection et santé animale est confronté à une centaine d'animaux présentant un risque, mais jusqu'à présent, depuis 1924, la rage n'a pas frappé à Paris.

N'achetez pas d'animaux sur les sites de vente en ligne car nombre d'entre eux sont importés et n'ont pas reçu les vaccinations obligatoires dans leur pays d'origine. Adressez-vous à un éleveur spécialisé dans une race (plutôt qu'à un éleveur aux races diversifiées), à une animalerie ou encore à un refuge dûment déclaré, régulièrement contrôlés par les services vétérinaires.

Tout résident parisien devant voyager hors Union Européenne avec un animal doit obligatoirement se rendre au service de protection et de santé animale environnement de la préfecture de Police pour obtenir une certification de bonne santé pour son animal. Ces certifications (1 500 à 2 000 par an pour les chiens et les chats) sont signées au vu des analyses déjà pratiquées en ville par un vétérinaire praticien. Selon les pays, les conditions exigées sont plus ou moins drastiques. C'est notamment le cas de la Chine, qui dispose de la liste des vétérinaires français habilités à signer ces documents pour s'assurer de l'authenticité des certificats.

*durée maximale d'incubation définie par l'OMS.

ANIMAUX DOMESTIQUES

MONTRER PATTE BLANCHE

Nos bêtes à poil et à plumes doivent être choyées par ceux qui les élèvent, les dressent ou les vendent. Cap sur l'une des plus anciennes animaleries du quai de la Mégisserie, à Paris, en compagnie d'un vétérinaire inspecteur de la préfecture de Police. **AC**



Les jouets mis à la disposition des animaux en cage ont une fonction : stimuler en permanence leurs fonctions cognitives. © PRÉFECTURE DE POLICE



Sur ce chien de race, le vétérinaire inspecteur Bruno Lassalle lit le numéro de la puce électronique avant de contrôler les informations correspondantes dans les registres et documents de l'animalerie © PRÉFECTURE DE POLICE

Accueilli par un concert de canaris, Bruno Lassalle, vétérinaire inspecteur à la préfecture de Police, pénètre dans l'une des plus célèbres animaleries parisiennes, la dernière à subsister dans un quartier qui fut longtemps une référence incontournable pour qui voulait s'offrir un animal de compagnie. Sa mission : vérifier qu'en ces lieux les règles sanitaires et de bien-être animal imposé par le Code rural et de la Pêche Maritime et ses dispositions d'application sont bien respectées. Dans de grandes cages transparentes s'ébattent des chiots, husky de Sibérie, bichons maltais, chihuahuas, teckels, bouledogues français et d'irrésistibles chatons. Le fond du magasin est dédié aux rongeurs, lagomorphes et oiseaux. Bruno Lassalle s'assure tout d'abord que le vétérinaire sanitaire choisi par l'établissement a bien établi un règlement sanitaire. Pour chaque type d'espèce vendue, celui-ci impose une panoplie d'obligations en matière d'accueil des animaux, d'alimentation, de conditions d'hébergement et même « d'enrichissement », c'est-à-dire d'apport

d'éléments et d'accessoires pour leur procurer un équilibre comportemental (jouets, plateformes pour les chats, etc.). Du volume des cages, mangeoires et abreuvoirs jusqu'aux produits utilisés pour l'entretien de l'animalerie, ce document ne laisse rien au hasard pour le bien-être et la santé des bêtes. Bruno Lassalle consulte le dernier compte rendu du vétérinaire de l'animalerie, qui témoigne que toutes les procédures édictées dans le règlement ont bien été respectées. Il se lance ensuite dans le décompte des chiens et des chats, puis vérifie que le nombre d'individus répertoriés dans les registres de l'animalerie correspond.

ŒIL DE LYNX Bruno Lassalle procède ensuite à la lecture des puces de chiens et de chats pour s'assurer que les informations qu'elles contiennent correspondent bien à celles décrites dans les registres et dans leur passeport sanitaire (document obligatoire pour tout animal domestique circulant dans l'Union européenne) : « *Ce bichon maltais vient de Hongrie, sa vaccination contre la rage a été validée le*



A gauche : inspection de la pharmacie © PRÉFECTURE DE POLICE
Ci-dessus : Bruno Lassalle contrôle la propreté des cages
des perruches ondulées © PRÉFECTURE DE POLICE



Dans une animalerie, le volume des cages obéit à une réglementation précise © PRÉFECTURE DE POLICE

23 février dernier, et nous pouvons vérifier dans les registres qu'il est entré dans l'animalerie le 24 février. Il est donc en règle », commente le vétérinaire inspecteur. Les animaux en provenance de l'étranger doivent être impérativement vaccinés contre la rage. « En cas de doute sur l'authenticité d'une identification française, nous pouvons demander à nos homologues du département de naissance de l'animal d'effectuer des vérifications auprès de l'éleveur. Si un trafic d'animaux domestiques est suspecté, nous pouvons solliciter, par exemple, la brigade nationale d'enquête vétérinaire et phytosanitaire. Celle-ci a déjà enquêté sur des chiots de race Spitz importés de Russie et imposé des prises de sang pour s'assurer que les chiens étaient bien vaccinés contre la rage. ». Pour chaque animal proposé à la vente, Bruno Lassalle doit aussi vérifier l'existence d'un certificat de bonne santé et d'une notice d'information sur l'animal (longévité moyenne, alimentation, etc.) à remettre obligatoirement à l'acquéreur.

Enfilant blouse, charlotte et sur-chaussures pour éviter de contaminer les animaux, il visite ensuite la quarantaine, où sont observés les animaux pendant 5 jours avant leur mise en vente, puis la pharmacie de l'établissement, avant d'inspecter l'espace des rongeurs et des oiseaux. Sous le roucoulement des perruches ondulées, il conclura à la conformité totale de l'établissement.

ANIMAUX DE RENTE

SALON DE L'AGRICULTURE, DES CONTRÔLES AU POIL

Elevés pour ce que rapportent leur lait, leur peau, leurs œufs et tous les produits dérivés, les animaux de rente font l'objet de mesures sanitaires particulières, contrôlées par les vétérinaires de la préfecture de Police. Dans les salons animaliers de la capitale, ils doivent écarter tout risque de contamination. Bottes aux pieds, *Liaisons* les a suivis au salon de l'agriculture. **AC**



La prévention des risques sanitaires au salon de l'agriculture est indispensable car une épizootie (transmission entre animaux d'une maladie très contagieuse) serait extrêmement lourde de conséquences en termes économiques et susceptible d'entraîner leur abattage. Or, les animaux exposés sont le fruit de dizaines d'années de sélection génétique pour obtenir les spécimens les plus beaux et les plus productifs possibles, aptes à participer au concours général agricole. Certains d'entre eux sont utilisés pour la reproduction de leur espèce et leur perte pourrait décimer des troupeaux entiers et impacter les exportations de bêtes et de leurs produits (viande, lait, peau, etc.).

Avec ses 800 000 visiteurs chaque année et quelques milliers d'animaux, le salon de l'agriculture, organisé à la porte de Versailles à Paris, est l'un des plus populaires de France. Mais en coulisse, cet événement annuel est l'un des plus mobilisateurs pour les vétérinaires de la préfecture de Police. Car n'entre et ne sort pas qui veut au salon de l'agriculture. Pour chaque animal franchissant le seuil dans un sens ou dans l'autre, les vétérinaires ont une mission importante : contrôler la conformité de son « certificat » aux règles du code rural. Ce sésame couvert de tampons officiels sert à prouver que tous les contrôles sanitaires obligatoires ont bien été effectués sur l'animal dans les délais impartis, aussi bien avant que pendant le salon : vaccinations, soins reçus pendant l'événement, etc. Son enjeu est colossal, car il atteste qu'à son arrivée, l'animal n'est pas porteur d'une maladie pouvant contaminer d'autres bêtes et qu'au moment de son départ, il est toujours sain et ne représentera pas un risque pour son élevage.

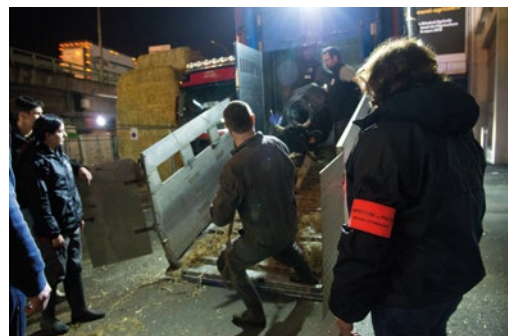
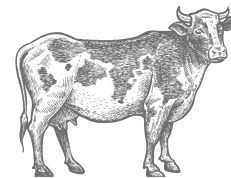
« Chaque animal porte une boucle derrière l'oreille ou une puce sur son pelage indiquant son matricule, son département d'origine et le numéro de son cheptel. Ce sont ces références qui nous permettent de retrouver

informatiquement son certificat et tous les documents le concernant et de les passer au crible », indique Marguerite Lafanechère, vétérinaire inspecteur et chef du service de santé et de protection animales environnement de la préfecture de Police.

Au cas où une maladie se déclencherait au salon de l'agriculture, cette traçabilité permettrait aux vétérinaires de la préfecture de Police de retrouver en France tout animal contaminé pendant l'événement et de prendre les mesures qui s'imposent.

CHASSÉ-CROISÉ Un moment particulièrement intense est celui de la « rotation » des bovins. Au cours de cette sorte de transhumance horizontale organisée à mi-parcours du salon de l'agriculture, les vaches et taureaux arrivés en premier sont reconduits dans leurs élevages respectifs et remplacés par d'autres espèces afin que le bien-être des animaux soit préservé, en évitant un séjour trop long. Dans un premier temps, les vétérinaires de la préfecture de Police contrôlent les certificats des bêtes sortantes avant de passer à celles qui font leur entrée, quelques heures plus tard.

A chaque nouvel arrivage, une fois tous les bovins déchargés des bétailières, un vétérinaire de la préfecture de Police doit lire les numéros mentionnés sur



chaque « boucle d'oreille » et s'assurer que l'animal figure bien sur les listes d'inscription au concours général agricole organisé pendant le salon, condition *sine qua non* de son admission. Pour des raisons pratiques, les certificats des milliers d'animaux inscrits sont prélistés avant leur arrivée et avant leur départ, puis contrôlés un à un par les vétérinaires. Les vétérinaires de la préfecture de Police contrôlent aussi visuellement que les animaux ne se sont pas blessés dans le camion, qu'ils ne boitent pas et que leur peau est exempte de maladies comme la teigne « *En cas de problème, c'est toujours à nous, vétérinaires de la préfecture de Police, de prendre la décision qui s'impose : interdiction d'entrer au salon, conduite dans un local d'isolement, examen par un praticien à l'infirmerie, etc.* », précise Marguerite Lafanéchère. Autre mission incombant au service de santé et de protection animale environnement : le contrôle du nettoyage et de la désinfection des camions ayant transporté les animaux au moment où ils quittent le salon de l'agriculture. Lorsque tout est conforme, un macaron est apposé sur leur pare-brise pour en informer les forces de l'ordre en cas de contrôle routier.

DU COQ À L'ÂNE Tout au long du salon de l'agriculture, les vétérinaires de la préfecture de Police assurent sur place une permanence quotidienne pour signer tous les certificats des animaux arrivants et sortants et intervenir à la demande des « commissaires aux animaux » désignés pour l'événement, en cas de problème sanitaire ou de non-conformité d'un certificat. Vu le nombre et l'immensité des halls d'exposition et les milliers d'espèces à contrôler, les vétérinaires

du service de protection et de santé animales sont épaulés par les autres vétérinaires de la direction départementale de la protection des populations de la préfecture de Police, soit 7 vétérinaires au total. Ils sont également assistés – sauf pour la signature des certificats – par des techniciens vétérinaires issus de toute la France.

Les vétérinaires de la préfecture de Police peuvent aussi être appelés par les éleveurs pour procéder à un examen clinique rapide des bovins, porcins, ovins ou équidés. Les animaux exposés ayant tous été préalablement auscultés par un vétérinaire praticien avant leur arrivée, cette observation est en général assez rapide. Toute anomalie détectée est signalée à l'éleveur. Sur les poules, chats et chiens, lapins et pigeons, l'examen est en revanche pratiqué par des vétérinaires praticiens de ville. Mais en cas de difficulté, seuls les vétérinaires de la préfecture de Police sont habilités à prendre une décision concernant un animal.

A leur arrivée au salon de l'agriculture comme à leur sortie, les bovins et leurs certificats sont contrôlés un par un par les vétérinaires de la préfecture de Police. © PRÉFECTURE DE POLICE



Marguerite Lafanéchère examine un cheval à la demande de son éleveur. © PRÉFECTURE DE POLICE

ANIMAUX DE PRÉSENTATION AU PUBLIC

FAUVE QUI PEUT!

Tigres, singes, dromadaires, poissons... Pour présenter au public des animaux non domestiques, il y a toute une réglementation à respecter. Petit tour au Jardin des plantes et à l' Aquarium de Paris en compagnie de deux vétérinaires inspecteurs de la préfecture de Police. **AC**



Panthere de Chine du Nord dans l'une des cages extérieures de la fauverie du Jardin des Plantes. © PRÉFECTURE DE POLICE

Avec ses 1 200 mammifères, oiseaux, tortues, crocodiles, lézards et serpents, amphibiens et invertébrés, son groupe d'orang-outangs dont la célèbre Nénette, ses bâtiments classés aux Monuments historiques, la Ménagerie du Jardin des Plantes, qui dépend du Muséum national d'Histoire naturelle, fait chaque année le régal de centaines de milliers de visiteurs. Bruno Lassalle, vétérinaire inspecteur à la direction départementale de la protection des populations, s'appête à y effectuer un contrôle. Sa mission ? S'assurer que les règles du code rural et du code de l'environnement relatives aux parcs zoologiques y sont bien respectées. « Cela concerne à la fois la protection des espèces, la protection des animaux, la sécurité des soigneurs et du public et la préservation de l'environnement », précise-t-il, avant de se diriger vers le laboratoire vétérinaire de la ménagerie. C'est ici que sont tenus les registres d'entrée et de sortie des animaux ainsi que la pharmacie vétérinaire du zoo. « Première étape, vérifier que tout est mis en œuvre pour assurer la traçabilité des espèces et détecter tout trafic d'animaux sauvages, même si dans une ménagerie aussi ancienne et sérieuse, le risque est infime », précise Bruno Lassalle. Il passe en revue tous les spécimens avec leur date d'arrivée et,

le cas échéant, de sortie du zoo (suite à un décès, une mutilation - comme ce fut récemment le cas pour une jeune panthère de Chine blessée par sa mère et qu'on a dû amputer d'une patte - ou à un transfert vers un autre établissement). Bruno Lassalle s'attelle ensuite à la pharmacie vétérinaire pour vérifier qu'elle ne contient pas de médicaments sans autorisation de mise sur le marché ou de produits périmés. « Certains produits classés dangereux doivent être conservés sous clé, notamment ceux servant à anesthésier à distance, au moyen d'une arme ou d'une sarbacane, les grands animaux comme les éléphants et les tigres en cas d'échappée. Même obligation pour les armes, dont certaines sont destinées à les abattre en cas de danger », commente Bruno Lassalle.

DES SOINS À HAUT RISQUE Ensuite, direction la fauverie, lieu très exposé pour les soigneurs du zoo et le public. Neuf fauves y évoluent, dont quatre panthères des neiges, une panthère de Chine, deux caracals et deux panthères longibandes. Après avoir évalué l'espace vital offert par les cages donnant pour les unes à l'intérieur du bâtiment et pour les autres sur le jardin, Bruno Lassalle s'assure qu'une démarche d'« enrichissement » est bien menée en faveur des fauves pour stimuler leur instinct de chasseur. « Je



Orang-outang présenté à la singerie du Jardin des Plantes. © PRÉFECTURE DE POLICE

cache la nourriture dans des recoins et je mets des jeux dans les cages », indique la soigneuse présente. Autre point crucial : la sécurité des espaces dédiés aux soigneurs, qui ne doivent jamais croiser la route d'un pensionnaire à quatre pattes ! « Un système de clés conditionnelles permet aux soigneurs d'actionner les trappes pour nourrir et faire circuler les fauves entre les cages intérieures et les cages extérieures », explique le directeur de la ménagerie. Bruno Lassalle vérifiera un peu plus loin que les mêmes conditions de sécurité sont bien respectées dans la « singerie ». Il poursuit : « Les parcs ont une obligation pédagogique. Ils doivent proposer des panneaux explicatifs et participer à des programmes de reproduction ou de recherche, car ils ne sont pas autorisés à détenir des animaux juste par plaisir », précise Bruno Lassalle ; « Ici, par exemple, le directeur de la ménagerie participe à des programmes de recherche sur l'outarde (oiseau échassier) afin d'augmenter sa reproduction en captivité ou dans son milieu naturel ». Bruno Lassalle achève sa visite par la volière de la ménagerie, où tous les oiseaux ont été vaccinés contre la grippe aviaire. « Pour tout

Tout est régulièrement contrôlé ici et, une fois de plus, je constate que toutes les règles sont bien respectées.

inspecter en détail, il me faudrait une semaine. Mais tout est régulièrement contrôlé ici et, une fois de plus, je constate que toutes les règles sont bien respectées ».

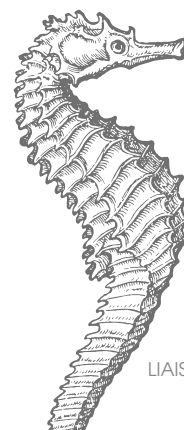
PLONGÉE EN EAUX TROPICALES A côté des zoos, cirques et ménageries, les aquariums sont eux aussi passés au crible par les vétérinaires inspecteurs. Car derrière le ballet gracieux des poissons, méduses et requins, une organisation bien huilée doit permettre de préserver les espèces et de veiller à leur bien-être.

Sous l'esplanade du Trocadéro se niche le magnifique Aquarium de Paris avec plus de 500 espèces et 10 000 spécimens de poissons, sa quarantaine de requins et, depuis janvier 2019, le plus grand médusarium d'Europe. Près de 600 000 visiteurs s'y pressent chaque année.

Comme tous les établissements de présentation d'animaux au public, il s'est vu délivrer des autorisations administratives de la préfecture de Police et est donc tenu de respecter les règles de bien-être et de bien-être des animaux et les procédures de fonctionnement auxquelles il s'est engagé. Si l'Aqua-



Une soigneuse de la ménagerie présente à l'inspecteur-vétérinaire Bruno Lassalle le système sécurisé de clés conditionnelles à l'intérieur de la fauverie. © PRÉFECTURE DE POLICE





La vétérinaire inspecteur Marguerite Lafanéchère et le capitaine observent le chassé-croisé des sardines de Floride et des requins.
© PRÉFECTURE DE POLICE

En cas de manquement dans les procédures, notamment celles relatives au bien-être animal, les vétérinaires de la préfecture de Police peuvent utiliser la voie administrative, avec une mise en demeure suivie d'une visite de contrôle, voire, dans les cas les plus graves, une suspension du certificat de capacité du responsable de l'établissement ou une demande de fermeture. Ils peuvent aussi utiliser la voie judiciaire en dressant un procès-verbal au titre du code de l'environnement.

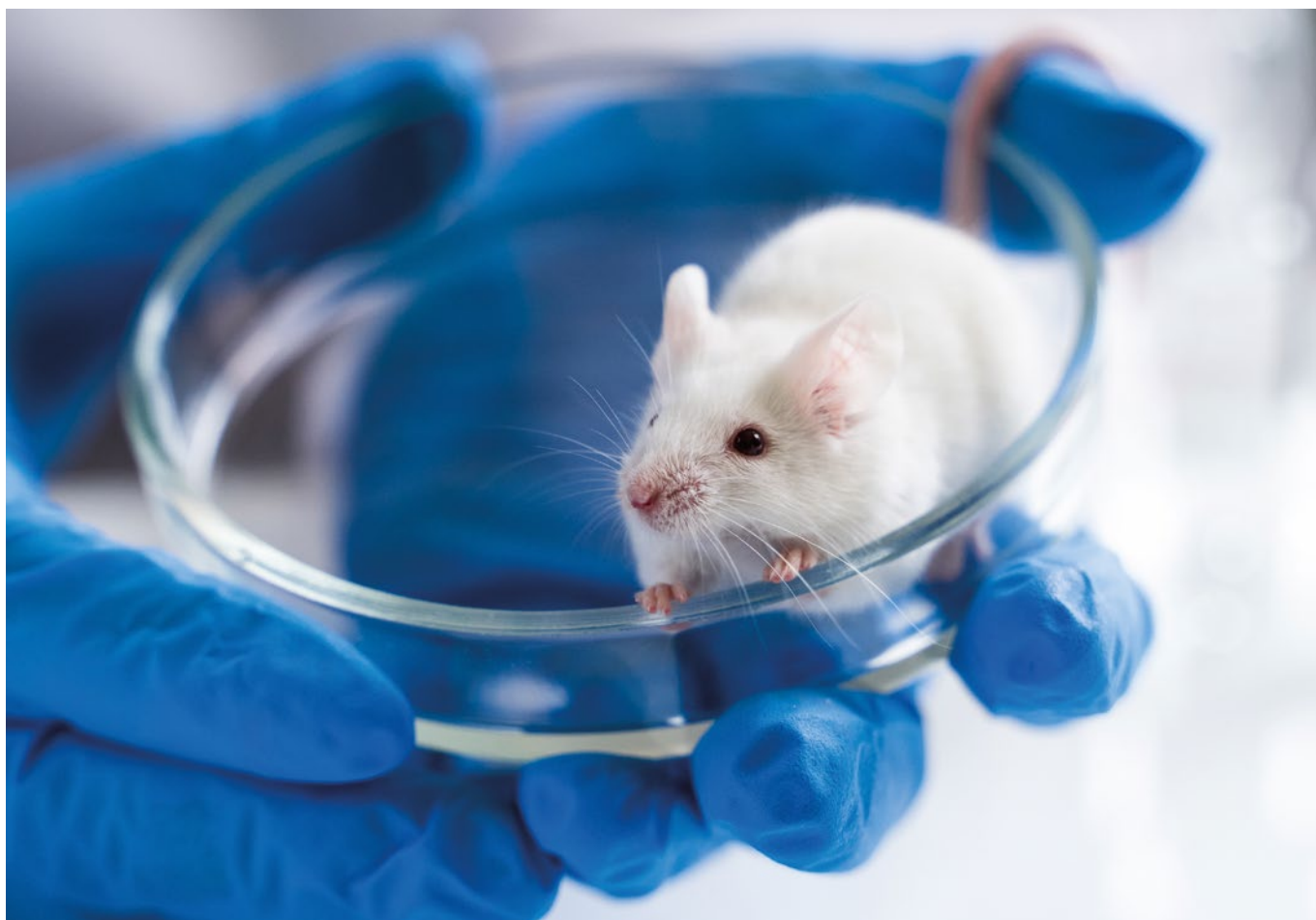
rium de Paris a déjà subi son inspection annuelle, Marguerite Lafanéchère, vétérinaire inspecteur à la préfecture de Police, souhaite profiter de l'événement du jour pour effectuer une nouvelle visite. Aujourd'hui, Guillaume, le capitaine des lieux – celui qui gère les collections de poissons et veille à la santé des animaux – a prévu d'ajouter deux mille sardines importées de Floride dans le bassin aux requins, qui en contenait déjà mille. Celles-ci ont été acclimatées à l'eau de l'aquarium durant la nuit et le temps est venu de les transvaser dans le bassin-vedette qui suscite toujours une très grande curiosité chez les visiteurs. Selon Guillaume, le contraste entre les gros requins et des bans de sardines ultra-fluides sera du plus bel effet. « *Dans la chaîne alimentaire, les requins ne mangent pas les sardines ! Le but est uniquement esthétique* », tient-il à préciser. La vétérinaire inspecteur, elle, doit s'assurer que les procédés utilisés pour cet apport en sardines sont bien conformes aux règles de la protection animale.

PETIT TOUR EN COULISSES En compagnie du capitaine, Marguerite Lafanéchère observe rapidement la partie publique de l'aquarium, avec ses bassins consacrés aux poissons de la Seine et de toutes les mers françaises, son fameux médusarium et son espace dédié aux requins. Puis, dans la partie invisible pour les visiteurs, elle passe en revue les zones d'élevage des poissons et des méduses, qui permettent de réalimenter les bassins en cas de mort d'animaux, inspecte la quarantaine où sont traités les poissons malades et la « cuisine » de l'établissement, qui affiche sur ses murs les régimes alimentaires spécifiques aux différentes espèces. La partie plus administrative de la visite, qui se déroule dans les bureaux, est elle aussi très importante pour s'assurer de la protection et du bien-être animal. « *Pour les espèces protégées, nous contrôlons la traçabilité d'entrée et de sortie des poissons dans des registres qui permettent de savoir d'où ils viennent, qui sont les fournisseurs, dans quelles conditions ils ont été transportés jusqu'à l'aquarium et si leur période d'acclimatation s'est bien déroulée. Nous consultons aussi les registres de soins, la périodicité des visites du vétérinaire praticien et posons des questions sur d'éventuels problèmes sanitaires* », commente Marguerite Lafanéchère. Pour le capitaine, l'un des meilleurs experts mondiaux en méduses, comme pour le président de l'Aquarium, venu saluer la vétérinaire, cette visite est aussi l'occasion d'évoquer leurs nombreux projets, comme l'extension du médusarium. Bientôt du grain à moudre pour les vétérinaires de la préfecture de Police, qui seront chargés d'instruire les dossiers d'autorisation correspondants avant leur passage en commission nationale.



La vétérinaire inspecteur Marguerite Lafanéchère s'assure que les sardines nouvellement importées de Floride, dont les écailles sont fragiles, sont prélevées avec précaution avant d'être versées dans le bassin aux requins. © PRÉFECTURE DE POLICE

DES EXPÉRIMENTATIONS À LA LOUPE



© ADBESTOCK

En France, un certain nombre d'établissements utilisent des animaux pour la recherche, soit dans le cadre des expérimentations obligatoires avant la mise sur le marché des médicaments, soit au titre de la recherche fondamentale et c'est ce type d'activité qui se rencontre dans les instituts et universités de Paris. Après avoir obtenu l'accord du comité d'éthique (ministère de la Recherche), l'établissement dépose une demande d'agrément officielle auprès du préfet de Police afin de mener ses travaux : « *Nous instruisons d'abord son dossier à partir du plan des infrastructures et du tableau des compétences de son personnel* ». Puis, nous contrôlons sur place que ses objectifs, structures et procédés sont bien conformes au dossier de demande d'agrément », explique le vétérinaire inspecteur Bruno Lassalle, adjoint au chef du service de protection et santé animale environnement de la préfecture de Police. À la base de ces inspections : un arrêté listant tous les critères à satisfaire par les chercheurs et leur structure. Sur place, l'environnement des animaux est passé au crible, en sachant qu'il est précisément réglementé pour chaque espèce : disposition et dimension des cages, systèmes d'abreuvement, de ventilation,

d'éclairage, de température, système d'alarme en cas de panne d'un dispositif, enrichissement des lieux de vie des animaux, etc. Objectif : « *Que les animaux ne soient pas détenus dans des conditions pouvant remettre en cause leur bien-être. Nous veillons particulièrement à ce qu'il y ait une structure chargée du bien-être des animaux et à son bon fonctionnement* », ajoute Bruno Lassalle, qui évoque aussi l'obligation pour l'unité de recherche d'avoir un vétérinaire ainsi que l'implacable règle des « 3 R » à respecter :

- Réduction envisagée du nombre d'animaux testés,
- Raffinement du protocole
- Remplacement, autant que possible, des expérimentations animales par des méthodes de substitution *in vitro*.

« *En cas de manquement à l'ensemble de ces règles, l'échelle des sanctions va de l'amende contraventionnelle de 4^e catégorie jusqu'au délit pour cruauté sur animaux, ce que nous n'avons heureusement jamais rencontré jusqu'à présent* », tempère Bruno Lassalle.

Une fois l'agrément délivré par le préfet de Police, chacun des 70 établissements parisiens concernés fait ensuite l'objet de contrôles réguliers par le service de protection et de santé animales environnement de la préfecture de Police.



ALLO LES POMPIERS IL Y A UN DROMADAIRE SUR MON PALIER!

Chat parachutiste, renard en goguette dans les rues de Paris, cervidé blessé sur le bas-côté d'une route, lionceau détenu illégalement... Chargés de toutes les « urgences animalières » de Paris et de petite couronne, les seize hommes du groupe cynotechnique des sapeurs-pompiers de Paris assurent notamment le sauvetage d'animaux en détresse, avec l'appui de vétérinaires. *Liaisons* a rencontré le colonel Dominique Grandjean, professeur à l'école nationale vétérinaire d'Alfort et vétérinaire en chef de la BSPP depuis vingt-sept ans. **LAURENCE PICQ (LP)**



Dominique Grandjean en intervention. © BSPP

« Il y avait deux métiers que je voulais faire quand j'étais petit, vétérinaire et pompier. » Dominique Grandjean a réalisé ses rêves d'enfant : docteur vétérinaire, après avoir exercé quelque temps en cabinet dans ses Ardennes natales, il est aujourd'hui professeur à l'école nationale vétérinaire d'Alfort où il a monté son propre service, l'Unité de médecine de l'élevage et du sport ; il est également colonel, vétérinaire en chef à la brigade de sapeurs-pompiers de Paris, en charge des équipes cynotechniques*. « J'ai été appelé par la BSPP en 1992, alors qu'on en était aux balbutiements des chiens de recherches. Je suivais les chiens de façon médicale ». Aujourd'hui, les attributions des cinq vétérinaires

**Les pompiers de Paris
chargés du risque animalier
réalisent en moyenne
1 000 interventions par an**

qui travaillent à la BSPP en tant que conseillers techniques se sont considérablement élargies, parallèlement à la diversification des animaux qui peuplent Paris et sa petite couronne. De garde 24 heures sur 24, Dominique Grandjean ne s'étonne plus de rien, même d'être bipé en pleine nuit pour s'entendre dire « Quatre lamas sur le périphérique. »

« Nous venons en soutien des pompiers lorsque la présence d'un vétérinaire est nécessaire, par exemple pour la télé-anesthésie, les soins d'urgence ou l'euthanasie d'un animal blessé, ou pour une espèce qui sort de

l'ordinaire. A côté de la capture d'animaux dangereux, nos missions concernent les animaux blessés sur la voie publique, comme les « chats parachutistes », tombés d'un toit ou d'un balcon. Les pompiers de Paris chargés du

*basées au Fort de la Briche, à Saint-Denis (93)

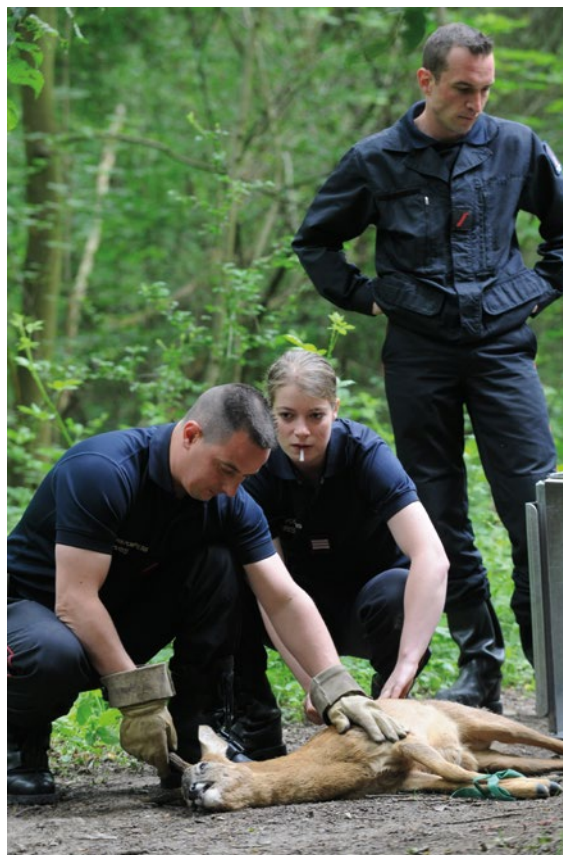
risque animalier réalisent en moyenne 1000 interventions par an, nous nous déplaçons environ une fois sur deux ».

Si, sans surprise, les chats et les chiens représentent plus de la moitié des interventions, des « clients » d'un nouveau genre sont apparus dans les années 1990 et ne cessent de monter en puissance : les NAC, ces nouveaux animaux de compagnie en tous genres que les particuliers collectionnent chez eux. La région parisienne voit également passer de nombreux cirques, dont les animaux réussissent parfois à s'échapper, quand ils ne sont pas purement et simplement subtilisés. « Une nuit, des petits plaisantins, qui avaient un peu trop bu, avaient volé un dromadaire qu'ils avaient laissé sur le palier de l'appartement d'un copain, au cinquième étage d'un immeuble haussmannien du 16^e arrondissement. Ils avaient sonné à la porte et s'étaient enfuis... Et un dromadaire, ça monte les étages sans difficulté, mais ça ne les descend pas ! ». D'où une séquence mémorable, les pompiers ayant dû descendre la bête par la cage d'escalier à l'aide d'une nacelle après qu'elle ait été endormie... Une tactique qui ne marche pas à tous les coups, comme dans le cas de cet hippopotame qui, en pleine vague de chaleur, avait fui l'enclos de son cirque pour rechercher un peu d'humidité. « Un hippopotame a beaucoup trop de gras pour que la seringue hypodermique fasse de l'effet rapidement. Nous l'avons aspergé d'eau et nous avons jeté de l'eau devant lui, sur tout le trajet retour, pour qu'il regagne sa petite piscine qui était vide et que nous avions re-remplie ».

ACCUEILLIR LES ANIMAUX BLESSÉS La faune autochtone n'est pas en reste, qu'il s'agisse de biches, de faons, de sangliers, de scorpions (« Il y en a toujours eu dans les caves parisiennes, ils sont petits, incolores et non mortels ! ») ou de renards, qui s'aventurent dans les rues à la recherche de poubelles où se nourrir facilement. Dans ces cas-là, l'animal est capturé puis relâché dans son milieu naturel, dans un des nombreux bois et forêts d'Ile-de-France. L'opération est beaucoup plus problématique quand il s'agit de chiens ou de chats sans adresse (les animaux domestiques blessés sont à la charge du propriétaire lorsque celui-ci est présent), d'animaux exotiques dont les propriétaires se sont purement et simplement débarrassés (crocodiles jetés dans les égouts, serpents lancés d'un balcon sur le trottoir, iguanes et varans lâchés dans les rues...) ou d'animaux achetés illégalement, comme les petits fauves. « Je passe des coups de fil pour caser les animaux, je fais jouer mon réseau d'amitiés, nos étudiants vétérinaires adoptent souvent un animal ou deux... C'est du bricolage. Il serait judicieux d'installer une plateforme sanitaire animalière à l'école vétérinaire d'Alfort pour tous les animaux que nous ramassons sur les 124 communes sous le ressort de la BSPP. Les animaux y seraient soignés puis orientés vers des sites idoines. Un tel projet

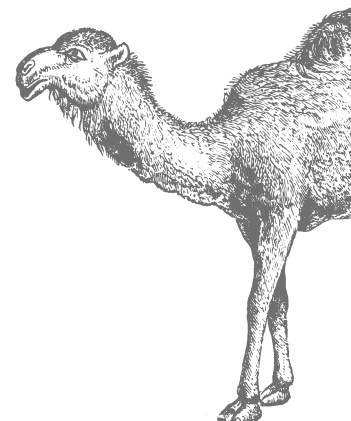


Ci-dessus : les cas de capture des « nouveaux animaux de compagnie », comme ce petit singe blessé, même s'ils sont les plus médiatisés, ne totalisent que 3% des interventions (hors reptiles). © BSPP



La « faune sauvage métropolitaine », comme ici ce faon blessé sur une route de campagne, représente 9% du total des interventions du groupe cynotechnique des pompiers de Paris, compétents sur Paris et les trois départements de petite couronne (Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne). © BSPP

serait porté par l'Etat, en particulier la préfecture de Police, et par les collectivités territoriales, en partenariat avec l'école vétérinaire et les associations de protection des animaux. Le problème des animaux en danger sur la voie publique ne peut plus être éludé. Gandhi disait qu'on reconnaît le degré de civilisation d'un peuple à la manière dont il traite ses animaux. »



L'ÉPOPÉE DE KING LE LIONCEAU

En octobre 2017, les sapeurs-pompiers de Paris sauvent un bébé-lion détenu dans des conditions indignes dans un appartement inhabité de Noisy-le-Sec, en Seine-Saint-Denis. Aujourd'hui, les jours de captivité sont loin derrière King, qui, au terme d'un long voyage, a retrouvé la terre de ses ancêtres. LP

Il est de plus en plus courant pour les pompiers de secourir des animaux sauvages détenus illégalement par des particuliers, dans des conditions souvent déplorables, comme ici le lionceau King, maintenu en cage dans un appartement vide. La BSPP rappelle sur son site que les animaux sauvages « ne sont ni des animaux domestiques, ni des jouets » et qu'ils sont soumis à une réglementation.

© BSPP



L'histoire commence sur les réseaux sociaux. Un jeune homme publie régulièrement sur Snapchat des selfies de lui en compagnie d'un petit lion, qu'il maintient à l'aide d'un collier étrangleur passé autour du cou. Les policiers du commissariat de Montreuil sont vite sur le coup, d'autant qu'ils connaissent déjà l'individu, qui s'était déjà exhibé à cheval dans les rues montreuilloises, casque de moto sur la tête. Le cheval, enfermé dans un parc public, avait alors été saisi par la police et confié à une association de défense des animaux. Une première visite au domicile de l'homme ne permet pas de retrouver l'animal, mais les enquêteurs, sans se décourager, poursuivent leurs recherches et finissent par retrouver le lionceau dans un appartement inoccupé de Noisy-le-Sec, commune limitrophe de Montreuil.

DES CONDITIONS DE DÉTENTION INADAPTÉES

Le jeune fauve est détenu dans une cage beaucoup trop petite pour lui. Il est visiblement mal nourri et déshydraté. Des gants de boxe déchiquetés gisent non loin de lui.

Les policiers alertent immédiatement le groupe cynotechnique de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris, qui intervient en fin d'après-midi, appuyé par un vétérinaire. Equipés d'une perche munie d'un lasso, les pompiers capturent sans difficulté le

lionceau, apeuré et anormalement apathique, qu'ils confient à l'association 30 millions d'amis.

Après la découverte du petit fauve, la justice a ouvert une information judiciaire, notamment pour « détention et transport non autorisés d'espèce animale non domestique protégée ». Son propriétaire est alors inculpé et placé en détention provisoire. Musicien, il « voulait louer légalement un lion pour le faire apparaître dans un clip » et avait fini par se voir proposer « d'acheter un lionceau », avait à l'époque affirmé son avocat.

Heureusement, l'histoire ne s'arrête pas là pour le lionceau, baptisé King. Après avoir été recueilli au refuge de L'Arche, en Mayenne, il est pris en charge par le centre belge Natuurhulpcentrum, partenaire de la Fondation 30 Millions d'Amis. Puis, après un long périple de plus de 13 000 kilomètres et 15 heures de vol, il rejoint l'immense réserve sud-africaine de Shamwari et, le 7 juillet 2018, foule l'herbe pour la première fois de sa jeune vie. Avec l'aide de Born free, une organisation britannique de conservation des animaux sauvages, le lionceau apprend peu à peu à surmonter son traumatisme et à s'adapter à son nouvel environnement naturel. Grâce à ses capacités d'adaptation hors du commun, King coule aujourd'hui des jours heureux dans son environnement naturel, bien loin de l'enfer de Noisy-le-Sec.





Ouverture de la chasse, un chasseur assis sur un banc, boulevard de Bonne-Nouvelle à Paris le 30 août 1924.
© SOURCE BNF / GALlica.

QUI VA À LA CHASSE...

S'il n'existe plus de zone de chasse à Paris, le préfet de Police de Paris, comme l'ensemble des préfets de département, prend chaque année un arrêté d'ouverture et de clôture de la chasse du gibier sédentaire sur la capitale. Cette particularité mérite quelques explications. **SB**

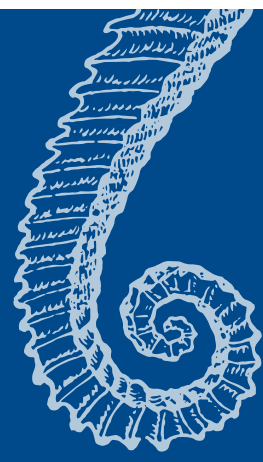
Bien que la chasse soit interdite à Paris et reste très marginale dans les trois départements avoisinants comme la forêt de Meudon et quelques autres forêts domaniales qui autorisent notamment la chasse au chevreuil, cet arrêté est loin d'être anodin.

Le droit de la chasse remonte à la loi du 3 mai 1844 sur « la police de la chasse » ; c'est une des disciplines les plus anciennes du droit positif français de l'environnement. Si son objectif premier visait la protection des récoltes et la sécurité publique, il répond aujourd'hui aussi à des objectifs de préservation de la faune. La compétence du préfet de Police sur le territoire de Paris est plus particulièrement exercée par la direction des transports et de la protection du public, avec l'appui de la direction régionale et interdépartementale de l'énergie et de l'environnement d'Ile de France (DRIEE). Cet arrêté a longtemps eu pour utilité de lancer la commercialisation du gibier ; jusqu'en 2005, restaurateurs et bouchers parisiens étaient tenus d'attendre le jour officiel d'ouverture de la chasse dans la capitale pour pouvoir commercialiser du

gibier fraîchement tué. Depuis l'entrée en vigueur de la loi de 2005, la vente de venaison est libre toute l'année pour les mammifères licitement tués à la chasse (et donc essentiellement importés ou surgelés). Dans les grands restaurants parisiens, il reste d'usage d'attendre le jour d'ouverture de la chasse pour concocter des plats à base de gibier. Par ailleurs, cet arrêté reste indispensable aux fédérations de chasseurs pour valider les permis de chasse des résidents parisiens souhaitant se livrer à l'activité de chasse dans d'autres départements.

Enfin, dans le cadre de la commission départementale de la chasse, le préfet de Police a autorisé en 2015, dans le cadre de régulation des animaux dits « nuisibles », le piégeage de corneilles noires dans les jardins du Luxembourg et des Tuileries, sous le contrôle du lieutenant de louveterie. En effet, autre héritage de l'histoire très ancienne du droit de la chasse, ces lieutenants autrefois chargés de la chasse au loup, sont aujourd'hui préposés à titre bénévole, à la régulation des animaux dits nuisibles et à la destruction, dans l'intérêt public, de ceux susceptibles d'occasionner des dégâts.





ANGUILLE SOUS ROCHE

Regardez autour de vous : il y a peut-être un iguane ou un serpent échappé d'un zoo ou de chez un particulier ? Ou une procession de rats traversant votre salon ? Parce que les animaux peuvent aussi représenter un risque pour l'homme, plusieurs services de la préfecture de Police se mobilisent pour capturer les spécimens dangereux, éradiquer les nuisibles et orchestrer des plans d'urgence en cas d'événement majeur.



CES PETITES BÊTES QUI MONTENT...

Depuis plus de trente ans, au milieu des chats et des chiens domestiques, de nouveaux animaux de compagnie, parfois pour le moins étranges, ont fait leur apparition dans les familles. L'engouement pour cette population animale singulière va du chinchilla au boa, en passant par les insectes comme les mygales ou les phasmes. Ce phénomène et ses dérives (morsures, animaux en fuite ou abandonnés...), ont notamment incité la brigade de sapeurs-pompiers de Paris à s'adapter pour intervenir en cas de pépin. **SB**



Sur cette œuvre de Léonard de Vinci, on aperçoit un furet blanc, preuve que l'homme a sans doute toujours aimé jeter son dévolu sur des animaux autres que les traditionnels chiens et chats pour les câlins. Le furet fait partie des nouveaux animaux de compagnie (NAC). C'est le troisième animal préféré des Français derrière le chien et le chat, comme dans le reste de l'Europe et en Amérique du Nord. *La Dame à l'hermine*, Léonard de Vinci, huile sur panneau de bois réalisée entre 1488 et 1490. © DR

Depuis fort longtemps déjà, les animaux exotiques attisent les convoitises et les rêves les plus fous du monde occidental. Synonymes de grandeur, de puissance et de richesse, les bêtes curieuses, essentiellement capturées en Afrique, servaient à distraire les rois, dont le précurseur fut Louis XIV. Par-dessus tout, ces créatures singulières étaient un moyen redoutable pour épater la cour et les invités de passage à Versailles. La création en 1665 de cette ménagerie royale exotique, riche de plus de quarante espèces, fut la première du genre. Avec le temps, le commerce des animaux tropicaux a fini par se répandre et se généraliser.

LA BELLE ET LA BÊTE

Mais avant d'arriver dans la chaumière de monsieur Tout-le-Monde, les animaux exotiques, véritables objets de convoitises, sont d'abord passés des mains des rois... à celles des stars. L'histoire a par exemple retenu la meneuse de revue Joséphine Baker et son léopard Chiquita en 1930, l'actrice Audrey Hepburn et son faon Pippin, un cervidé qu'elle devait apprivoiser pour les besoins du film *Vertes Demeures* de Mel Ferrer en 1958 (et qu'elle finit par adopter), il y eut le peintre Salvador Dali et son Ocelot Babou dans les années 1960, puis l'actrice Tippi Hedren et sa fille Mélanie Griffith, qui vécurent de longs mois dans leur maison californienne au milieu des lions pour la préparation du film *Roar* en 1971 (soixante-dix personnes furent blessées lors du tournage), le roi de la pop Michael Jackson et son chimpanzé Bubbles dans les années 1980 (dont il dû se séparer une fois adulte en raison de sa taille et de son agressivité), le boxeur Mike Tyson et ses deux tigres du Bengale dans les années 1990, ou enfin l'acteur George Clooney et Max, son cochon vietnamien (plus de 130 kilos à l'âge adulte), qu'il a choyé pendant 18 ans jusqu'au décès de l'animal en 2006.

Les images glamour de ces couples insolites ont fait le tour du monde et contribué à l'intérêt du grand public pour ces nouveaux animaux de compagnie, ou NAC pour les spécialistes. Le trafic illégal s'est lui aussi progressivement installé, se classant au 3e rang mondial derrière celui des armes et de la drogue. Il représente 160 milliards d'euros par an. L'Île-de-France n'échappe pas à ce phénomène ; elle est même une plaque tournante en France pour



Mehmet Ali, vice-roi d'Égypte, envoie vers 1825, trois girafes, comme cadeau diplomatique en Europe. L'une d'elle est offerte au souverain britannique George-IV à Londres (ici représentée sur cette toile), une autre à l'empereur d'Autriche François 1er, et une dernière en France, donnée au roi de France Charles X, où elle connaît un destin de star. Elle est à l'origine d'une véritable « girafomania » : gravures, vaisselle, tapisseries, papier peint, bijoux... Elle est installée dans la ménagerie du Jardin des plantes à Paris de 1827 à 1845. Ce n'est que bien plus tard qu'elle sera baptisée Zarafa. *La girafe de Nubie*, 1827, par Jacques Laurent Agasse (1767-1849), peintre animalier suisse installé en Angleterre. © DR



Dalí et Babou, son Ocelot en 1965.
© DR



Le 23 mars 2016 à Drancy, la brigade de sapeurs-pompiers de Paris est appelée pour un sanglier coincé sur un terrain de tennis. Cela fait plusieurs jours que l'animal a été signalé par des riverains, mais il reste invisible, jusqu'à ce qu'on le retrouve bloqué sur un court en terre battue. Après plusieurs tentatives infructueuses avec un fusil hypodermique, la peau de l'animal étant trop épaisse, c'est au lasso que les hommes parviennent à le maîtriser. Il est remis en liberté quelques heures plus tard dans une forêt voisine. © BSPP

le trafic d'animaux, comme l'a prouvé le récent démantèlement d'un important réseau mondial d'animaux sauvages avec l'opération « Thunderstorm » en juin 2018, impliquant 92 pays, 1 400 suspects, et 30 000 animaux interceptés.

60 MILLIONS DE CHIHUAHUAS ET MOI ET MOI Sur les 60 millions de bêtes domestiques que compte la France, il y aurait 6 millions de NAC.

L'acronyme remonte à 1984. Il aurait été créé par le vétérinaire lyonnais Michel Bellangeon lors d'une conférence intitulée : « *Problèmes posés au vétérinaire par la consultation de ces nouveaux animaux de compagnies* ». En effet, lors de ses consultations au début des années 1980, le praticien est frappé par le nombre de rendez-vous consacré à une nouvelle population animale. Le terme NAC désigne les animaux domestiques comme le lapin, le cochon d'Inde, la souris, le furet, certaines espèces d'oiseaux et de poissons d'aquarium, mais aussi des espèces non domestiques, c'est-à-dire n'ayant pas subi de modification

par sélection de la part de l'homme, comme les reptiles, les arachnides, les amphibiens, les singes, les fauves, etc. Cette distinction est importante car elle détermine les conditions d'acquisition et d'élevage de ces animaux.

Au cours des années 2000, devant la recrudescence des incidents liés au risque animalier, la brigade de sapeurs-pompiers de Paris prend elle aussi en compte la dimension NAC au sein de son unité spécialisée cynotechnique (la 40^e compagnie). Formés aux différentes manières d'appréhender des animaux aussi variés que les serpents, les singes

ou les araignées échappés ou abandonnés, les sapeurs-pompiers, en plus de leur compétence « cyno » (recherche de personnes ensevelies ou égarées), apprennent notamment le maniement du pistolet, de la sarbacane, du fusil hypodermique et des lassos de capture. Ces lassos extensibles permettent d'attraper des chiens, mais aussi du gibier.

En effet, il n'est pas rare que les hommes soient confrontés à des mammifères plus imposants comme des sangliers ou des

Le pic d'activité intervient avec l'arrivée des grandes vacances, entre juin et septembre, une période où les abandons se multiplient.

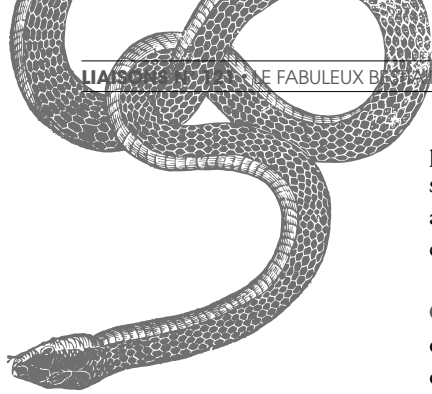
cerfs, le plus souvent égarés de forêts voisines. Pour chaque intervention, un véhicule de reconnaissance primo-intervenant est envoyé sur place pour faire un topo en amont aux spécialistes ; il peut venir de n'importe quel centre de secours. Vient ensuite le véhicule risque animalier (VRA), avec à son bord un binôme de la brigade ; il est composé d'un chef d'agrès et d'un conducteur. En cas de grosse opération, il est possible d'ajouter au dispositif le véhicule équipe cynotechnique (VEC). Un vétérinaire de la brigade peut aussi venir en appui, c'est notamment lui qui est habilité à doser les seringues et manipuler les produits pour les anesthésies. Deux tiers des interventions concernent les carnivores domestiques (chiens, chats, furets). Le reste se partage entre les NAC : animaux sauvages égarés (cerfs, sangliers, etc.), les animaux exotiques échappés (ou maltraités) dans les cirques et bêtes abandonnées par leur propriétaire. Le pic d'activité intervient avec l'arrivée des grandes vacances, entre juin et septembre, une période où les abandons se multiplient.

Les pompiers ont l'habitude d'en voir de toutes les couleurs et certains se souviennent encore de leurs interventions en regardant leur(s) cicatrice(s).

MALIN COMME UN SINGE Au fil de leurs interventions et de leurs expériences, les pompiers ont développé une véritable expertise et un arsenal complet pour faire face à chaque type de situation. Voici un petit inventaire non exhaustif de ce que l'on trouve à l'intérieur d'un véhicule risque animalier : des cages de grand et petit format, un terrarium avec un système pour le chauffer (les serpents ont besoin de chaleur), une cage de contention (pour éventuellement piquer un animal), un brancard, des lassos plus ou moins longs (selon l'animal et sa dangerosité), des gants renforcés, des pinces à chats ou à reptiles, des bâtons de fixation (pour immobiliser le serpent au niveau de sa tête), un crochet à serpents (pour guider le reptile), un filet plombé, des épauettes (pour les oiseaux ou parfois les singes), un tunnel à reptiles (bâton prolongé d'une grande chaussette pour que le serpent se réfugie à l'intérieur), des croquettes et des balles (le meilleur moyen pour distraire un chien considéré dangereux), un costume d'attaque, une manchette (protection renforcée pour un bras), une sarbacane, un pistolet hypodermique et deux fusils hypodermiques, un lecteur à puces (indis-



Après avoir été alertée de la présence d'un félin dans une cage à Champigny-sur-Marne, l'équipe de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris a recueilli le lynx (mardi 11 septembre 2018). L'animal a été placé dans un parc animalier. © BSSP



pensable pour retrouver les maîtres en quelques secondes) et, enfin, un sac de premiers secours avec de la solution de Dakin, des bandages et des compresses, des atèles, etc.

COMME UN LION EN CAGE La notion d'animal dangereux peut aller du chat ou chien domestique qui se retourne contre son propriétaire, au caïman dans le coffre d'une voiture, en passant par un sanglier égaré sur un terrain de tennis. Les pompiers ont l'habitude d'en voir de toutes les couleurs et certains se souviennent encore de leurs interventions en regardant leur(s) cicatrices(s).

UNE JOURNÉE À LA FERME Lorsqu'un serpent abandonné finit entre les mains de l'unité cynotechnique, il est systématiquement conduit à La Ferme Tropicale (un magasin de 650m² dédié à la terrariophilie depuis 1993 dans le 13^e arrondissement à Paris), où il est placé, soigné et nourri, dans l'attente d'une nouvelle famille : un particulier, une ménagerie, un zoo...). Régulièrement, cet espace unique accueille des effectifs de la brigade pour qu'ils se familiarisent avec les différentes techniques de capture de reptiles.

Parmi les techniques possibles pour appréhender un serpent : le « crochet ». Même si l'animal n'est pas venimeux, ce qui n'est pas forcément détectable de prime abord, il faut en effet limiter les contacts car il peut mordre. Pour dispenser la formation, le directeur de La Ferme Tropicale, Karim Daoues, montre les bons gestes, ici avec un *pantherophis guttatus*, appelé serpent des blés. © PRÉFECTURE DE POLICE



Le python malais (*python curtus*) nécessite d'autres précautions et techniques. Comme le rappelle Karim Doues, parmi les facteurs de réussite pour attraper un serpent, il faut une excellente compréhension de l'environnement et de l'animal, il faut aussi une grande dextérité et des gestes précis pour immobiliser la tête, tout en évitant que le reste du corps ne vienne s'enrouler autour de la main qui bloque le reptile. © PRÉFECTURE DE POLICE



QUI VEUT DES NAC ?

Détenir un animal de compagnie inhabituel impose le respect d'obligations réglementaires spécifiques – en plus des connaissances indispensables pour offrir à cet animal des conditions de vie compatibles avec son bien-être. **AC**



Vous rêvez d'élever des petits pythons, mais ne savez pas quelles sont les formalités ? Premier réflexe : consulter l'arrêté du 11 août 2006 listant les animaux considérés comme domestiques. Les pythons n'y figurent pas ? C'est qu'ils sont classés comme non domestiques et vous devez alors vous procurer l'arrêté du 8 octobre 2018*. Cet arrêté, qui couvre tout le règne animal non domestique et notamment les nouveaux animaux de compagnie ou NAC, donne la marche à suivre selon l'espèce et le nombre d'animaux envisagés : soit aucune formalité particulière (mais les obligations de bien-être animal s'appliquent évidemment), soit une déclaration de détention à adresser au service de protection et de santé animale-environnement (PSAE) de la préfecture de Police (pouvant être remplie en ligne) ou encore, procédure plus exigeante, l'obtention d'un certificat de capacité et d'une autorisation d'ouverture. Vous pouvez ainsi posséder jusqu'à 25 pythons royaux (moins de 1,5 mètre adulte) sans aucune démarche administrative mais à partir de 26 individus, vous devez monter deux dossiers, l'un pour obtenir un certificat de capacité prouvant que vous êtes apte à détenir ces animaux, l'autre décrivant vos installations et leur fonctionnement, qui doivent répondre aux normes

imposées. Même démarche si vous comptez acquérir ne serait-ce qu'une seule tortue marine, une seule araignée Veuve noire, un crocodile ou un hippopotame. Démarche qui n'aboutira généralement pas, car autant pour leur bien-être que pour des raisons de sécurité, la détention pour l'agrément de ces animaux n'est pas souhaitable.

L'esprit de cette réglementation : faire respecter à la fois la protection et la santé animale et la sécurité des personnes amenées à côtoyer des espèces dangereuses.

C'est le service de protection et santé animale environnement de la préfecture de Police qui instruit les dossiers des demandeurs et établissements domiciliés à Paris. Les projets sont ensuite débattus en commission départementale des sites et paysages, dans sa formation faune sauvage captive, composée notamment d'experts.

Le plus souvent, le préfet de Police suit l'avis de la commission pour l'attribution - ou non - du certificat de capacité ou l'arrêté d'autorisation d'ouverture. Parmi les demandeurs, on trouve aussi bien des particuliers fans d'animaux exotiques que des gérants d'animaleries de vente de NAC. D'autres utilisations d'animaux non domestiques, comme la présentation au public, dans les zoos, les cirques ou les aquariums, relèvent de la même réglementation.

Le service de protection et de santé animale environnement de la préfecture de Police a instruit le dossier de l'exposition Poisons au grand Palais (du 10 octobre 2018 au 11 août 2019) présentant des dizaines de serpents, mygales et crapauds venimeux, avant son passage en commission départementale. Outre les conditions de détention des animaux, tous les critères de sécurité du public ont été passés au crible, notamment les plans d'urgence en cas d'échappée d'un animal ou de morsure d'un visiteur.

À noter : la détention d'animaux domestiques relève d'une toute autre réglementation, en partie gérée par la direction des transports et de la protection du public.

*fixant les règles générales de détention des animaux d'espèces non domestiques

CHIENS DANGEREUX

LA PRÉVENTION AVANT TOUT

Tout chien, quelle que soit sa race, est susceptible de présenter, à un moment donné, un danger pour les personnes. Selon une estimation du ministère de l'Agriculture, le nombre de morsures par chien se situerait, en France, entre 150 000 et 350 000 par an. Ces morsures entraîneraient environ 60 000 hospitalisations. De nombreux faits divers, parfois dramatiques, ont incité les pouvoirs publics à prendre, dès 1999, des mesures concernant les chiens pouvant présenter un danger pour les personnes. LP



© ADREBSTECK

La multiplication des chiens dangereux, dont l'agressivité est parfois développée par le comportement de leur maître, a justifié le vote de la loi du 6 janvier 1999, dans le but de garantir la protection des personnes et des biens. Ces dispositions réglementaires ont été renforcées en dernier lieu par la loi du 20 juin 2008*. Les évolutions majeures introduites par cette loi pour renforcer les pouvoirs du maire, et par substitution du préfet de Police à Paris, sont l'obligation pour tout chien catégorisé d'être soumis à une évaluation comportementale entre l'âge de 8 et de 12 mois et l'obligation pour le propriétaire d'un chien catégorisé de détenir le permis de détention délivré par le maire de la commune de résidence.

MOST WANTED : LES CATÉGORIES DE CHIENS

DANGEREUX Les chiens dangereux sont classés en deux catégories**. La première regroupe les chiens d'attaque non inscrits à un livre généalogique et assimilables par leurs caractéristiques morphologiques aux chiens de races Staffordshire terrier ou American Staffordshire terrier (dits « pit-bulls »), Mastiff (dits « boerbulls ») et Tosa. La seconde catégorie regroupe à la fois les chiens de garde ou de défense inscrits à un livre généalogique, de races Staffordshire terrier, American Staffordshire terrier, Tosa ou Rottweiler.

CAPTURES

C'est la brigade cynophile de la préfecture de Police et plus particulièrement sa section « défense-intervention » qui est chargée de capturer les chiens à domicile lors d'interpellations ou de perquisitions. A Paris, elle effectue également des contrôles sur les chiens catégorisés présents sur la voie publique (chiens présentant les caractéristiques d'un chien d'attaque - notamment de type molossoïde -, chiens mordeurs, etc.) et procède à leur capture si nécessaire. Une fois sous contrôle, les chiens sont mis en cage puis ramenés au commissariat local en attente du déplacement des fourrières animales. En 2018, la brigade cynophile a capturé 343 chiens dangereux.

Sur le reste de l'agglomération parisienne (92, 93, 94), les chiens sont saisis et pris en charge par des sociétés spécialisées sur appel du commissariat ou de la mairie.

*codifiée sous les articles L.211-12 et suivants du code rural et de la pêche maritime (CRPM).

**détaillées par l'arrêté du 27 avril 1999



ainsi que les chiens non inscrits à un livre généalogique et assimilables par leurs caractéristiques morphologiques aux chiens de race Rottweiler.

TOUS LES CHIENS PEUVENT ÊTRE DANGEREUX

La loi a élargi la notion de « chiens dangereux » aux chiens non catégorisés qui seraient susceptibles de présenter un danger pour les personnes ou les animaux domestiques, notamment les chiens dits « mordeurs » ou « griffeurs ».

Si un animal est susceptible, compte tenu des modalités de sa garde, de présenter un danger, le préfet de Police peut prescrire des mesures de nature à faire cesser le danger. Il peut demander au propriétaire ou au détenteur, d'une part, de faire effectuer une évaluation comportementale de l'animal et, d'autre part, de suivre une formation portant sur l'éducation et le comportement canins ainsi que sur la prévention des accidents.

Lorsque ces prescriptions ne sont pas respectées, le chien peut faire l'objet d'un arrêté de placement en fourrière.



QUE DIT LA LOI ?

Dans un but d'ordre public et de protection des populations, la loi impose des conditions de détention des chiens catégorisés.

S'agissant des chiens de la première catégorie, l'acquisition, la cession à titre gratuit ou onéreux sont interdites, la stérilisation est obligatoire. Ils sont interdits d'accès aux transports en commun et aux locaux ouverts au public. Dans tous les autres lieux non interdits, ces chiens doivent être muselés et tenus en laisse par une personne majeure.

Quant aux chiens de la seconde catégorie, ils doivent être muselés et tenus en laisse par une personne majeure sur la voie publique et dans les parties communes des immeubles collectifs.

En outre, le code rural et de la pêche maritime prévoit que les propriétaires d'un chien catégorisé soient titulaires d'un permis de détention. S'il y a défaut de déclaration, le préfet de Police peut, après une mise en demeure infructueuse, ordonner le placement du chien aux frais de son propriétaire.

Par ailleurs, les services de police peuvent être amenés à demander le placement d'un chien en urgence à la fourrière si, dans le cadre de contrôles sur la voie publique, ils constatent qu'un chien catégorisé est détenu par un mineur, un majeur sous tutelle ou une personne condamnée à une peine de prison avec ou sans sursis.

RISQUES ANIMALIERS

LE TAUREAU PAR LES CORNES

Chargé d'anticiper et de coordonner tout type de crise en Île-de-France, le Secrétariat général de la zone de défense et de sécurité de Paris (placé sous l'autorité du préfet de Police) planche depuis plusieurs mois sur les risques animaliers pouvant impacter toute la région. Décryptage. **AC**



Plus connu pour son travail sur les risques de crue majeure, pollution, neige-verglas et bien d'autres phénomènes pouvant toucher l'Île-de-France, le Secrétariat général de la zone de défense et de sécurité de Paris (SGZDS) s'attèle depuis peu aux risques (majeurs) liés aux animaux, ou « risques de santé publique vétérinaire ». Objectif : construire des plans d'intervention et de sauvetage ORSEC adaptés à toute crise concernant les animaux et coordonnant la mobilisation des acteurs concernés.

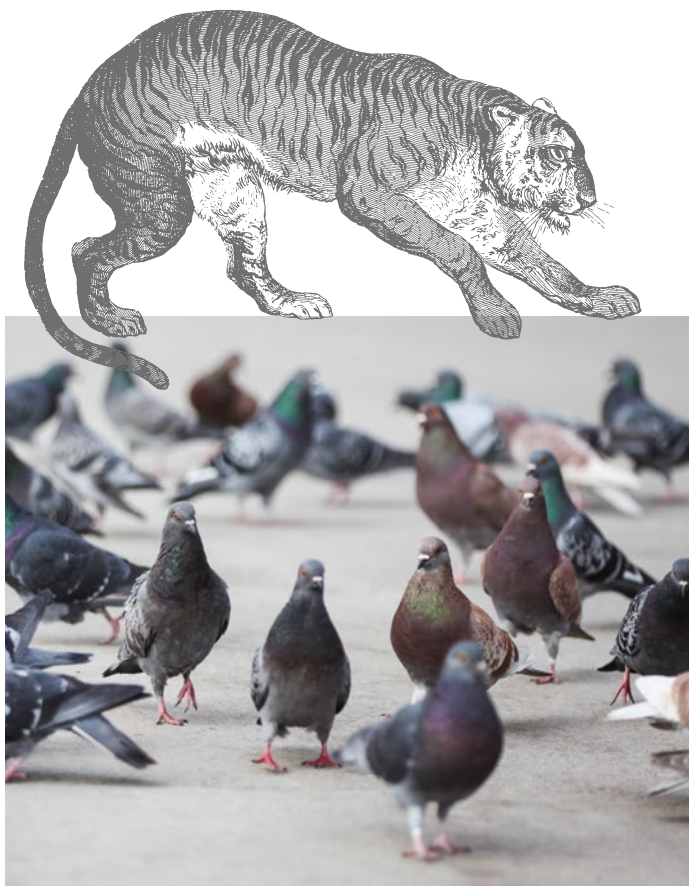
MAIS À QUELS DANGERS LES ANIMAUX DE TOUS POILS NOUS EXPOSENT-ILS ? Imaginons qu'à la cantine, une centaine d'élèves contracte une salmonellose après avoir mangé une viande mal cuite ou une mayonnaise à base d'œufs contaminés (par la salmonelle). Compte tenu de la propagation rapide de la bactérie, un tel incident, baptisé « toxi-infection alimentaire collective (TIAC) », nécessiterait une intervention immédiate des sapeurs-pompiers en coordination avec la direction départementale de protection des populations de la préfecture de Police (prélèvements, analyses, etc.). « *Le plan d'urgence prévoira l'activation d'une cellule de crise zonale en liaison avec les départements de la région pour transmettre, faire remonter les informations et mutualiser les moyens de secours et de prise en charge des personnes contaminées en Île-de-France* », indique Marien Pirot, chargé de mission planification au SGZDS. « *Il indiquera aussi d'identifier les denrées contaminées, de les faire rapidement analyser en laboratoire et d'interrompre leur livraison* ».

MÉNAGER LA CHÈVRE ET LE CHOU Autre scénario possible : une crue majeure de la Seine obligeant les populations à évacuer. Que faire des animaux de compagnie ? Où héberger les pensionnaires des zoos, laboratoires et élevages ? « *Un plan d'urgence devra prévoir l'acceptation des animaux avec leurs maîtres dans les transports en commun, ces derniers risquant de refuser d'évacuer sans leur animal, mais aussi la prise en charge des différentes espèces dans des centres d'accueil ou encore l'évacuation des animaux de rente dans les élevages, etc.* », commente Marien Pirot.

Le troisième risque part de l'hypothèse d'un accident majeur ou d'une catastrophe naturelle qui rejeterait sur la voie publique un très grand nombre d'animaux blessés ou en détresse, dont des animaux dangereux (éléphants, nouveaux animaux

GÉRER LES CRISES

Le Secrétariat général de la zone de défense et de sécurité de Paris et l'École nationale vétérinaire de Maisons-Alfort ont signé une convention impliquant fortement cet établissement expert dans l'élaboration du plan ORSEC « risques de santé publique vétérinaire ». Une plateforme de santé publique vétérinaire pourrait être créée sur le site de Maisons-Alfort avec plusieurs fonctions en cas de crise, parmi lesquelles : accueillir les animaux de compagnie évacués, secourir des animaux domestiques ou sauvages blessés et gérer le risque lié aux animaux dangereux.



PHOTOS © ADDBESTOCK

de compagnie...), déprédateurs (rats...) ou morts. « La question se poserait de la coordination zonale des actions de secours aux animaux, des captures des espèces dangereuses, et, en amont, des moyens permettant d'anesthésier les grands animaux représentant une menace. Une crue qui s'accompagnerait d'animaux flottant dans la Seine ou un accident industriel qui provoquerait la mort de nombreux animaux poseraient un risque de santé publique qui conduirait à mobiliser les services publics d'équarrissage ».

Enfin, quatrième risque envisagé : une épizootie, c'est-à-dire une épidémie animale frappant simultanément un grand nombre d'animaux comme la peste ou la grippe aviaire. Outre son impact sur la santé animale et l'économie (pertes importantes en animaux), celle-ci pourrait aussi être une zoonose, c'est-à-dire une maladie transmissible de l'animal à l'homme, par exemple par contact avec des oiseaux morts contaminés. « Pour les épizooties, nous développons une partie s'appuyant sur les acquis de l'épisode de grippe aviaire H5N1 observé en 2008, avec, notamment, des principes sur les mesures à prendre en milieu urbain », précise Marien Pirot.

Sous l'égide du Secrétariat général de la zone de défense et de sécurité de Paris, un groupe de travail (associant la direction départementale de protection des populations de la préfecture de Police, l'Agence régionale de santé, la DRIA*^{*}, les vétérinaires des armées et la brigade de sapeurs-pompiers de Paris) réfléchit actuellement à la coordination de l'ensemble des acteurs en Île-de-France face à chaque type de risque lié aux animaux.

EN CAS DE PANDÉMIE

En cas de maladie animale comme la grippe aviaire, la fièvre aphteuse, les pestes porcines classiques et africaines et toutes celles, listées dans le décret du 30 juin 2012 ou émergentes se déclenchant à Paris, la direction départementale de protection des populations de Paris (DDPP), au sein de la préfecture de Police, doit activer le « Plan d'intervention sanitaire d'urgence » dit PISU, en liaison éventuelle avec les autres directions départementales de protection des populations concernées. Ce plan est l'un des volets du plan ORSEC épizootie et sa mise en œuvre revient principalement au service de protection et de santé animale environnement. « Chargés en amont de détecter et de faire analyser les cas suspects, nous devons ensuite, avec l'aide de partenaires spécialisés, assurer l'identification et la séquestration des animaux avec leurs produits, définir des zones de protection et de surveillance pour prévenir la diffusion de la maladie. En cas de confirmation, nous décontaminons les zones avec un éventuel abattage, la destruction de cadavres et de tout produit contaminant », indique l'inspecteur vétérinaire Bruno Lassalle, adjoint au chef du service de protection santé animale environnement.

Pour s'entraîner à intervenir, la DDPP organise régulièrement un exercice grandeur nature ou sur table. En 2017, elle a par exemple simulé la découverte de trois cygnes et de cinq bernaches morts au Jardin d'Acclimatation avec suspicion de grippe aviaire, ce qui a entraîné une prise en charge fictive des cadavres et un confinement des oiseaux présents avec prises de sang pour savoir s'ils étaient contaminés.

* direction régionale interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt.

UNE DENT CONTRE LES RATS

Pour contrôler la population des rongeurs à Paris, la préfecture de Police ne joue pas au chat et à la souris. **AC**



À

Paris, difficile de compter les rats, mais des experts avancent le nombre de 5 millions, c'est-à-dire une proportion de 1,5 à 2 par habitant. Il n'est donc pas étonnant d'en voir passer sous nos yeux dans la rue, les jardins publics et, plus embêtant, dans nos caves et appartements. « *Les rongeurs peuvent transmettre des maladies, même si elles restent anecdotiques. Pour nos rats d'égouts ou « surmulots », il s'agit surtout de la leptospirose, maladie transmissible aux hommes et aux mammifères essentiellement par contact avec l'urine de l'animal. Souvent bien traitée aux antibiotiques, elle peut être mortelle dans certains cas. Quant aux souris, elles peuvent entre autres donner la teigne (champignon), la streptobacillose (fièvre et douleurs articulaires) ou une encéphalite virale* », décrit le vétérinaire inspecteur Bruno Lassalle, adjoint au chef du service de protection et santé animale environnement.

D'un autre côté, les surmulots élimineraient près d'un tiers de nos déchets dans nos sous-sols : « *Un équilibre peut ainsi être trouvé entre le rat et l'homme, si chacun reste à sa place* », ajoute Bruno Lassalle. L'unité de prévention des nuisances animales (UPNA), qui dépend de son service, met donc tout en œuvre pour éviter la remontée des rats depuis les égouts jusque dans les parties communes (caves, locaux poubelles) et privatives des immeubles parisiens*, à travers près d'un millier d'inspections annuelles sur le terrain, suite à des signalements d'habitants ou d'initiative. « *En 2018, 24% de nos visites ont concerné des rats et 48% des souris* », commente Stéphane Trouilloud, chef de l'UPNA.

Pour les rats, les techniciens de l'UPNA inspectent toutes les canalisations pour détecter le moindre rat

ou absence de tampons hermétiques : « *Tout orifice provoque un appel d'air attirant les rats à la recherche de nourriture. Ceux-ci sortent alors dans les caves et se faufilent parfois jusque dans les appartements* », indique Stéphane Trouilloud, qui précise que son service n'a pas pour mission de poser des produits raticides. Toute inspection se solde par une série d'injonctions au bailleur social ou syndic de copropriété pour débarrasser les caves (l'encombrement facilitant la nidification du rongeur) et effectuer les réparations qui s'imposent dans un délai imparti. Lettre officielle, contrôles inopinés, convocation du bailleur ou du gérant du syndic, mise en demeure, transmission du dossier au tribunal de police et amende pouvant aller jusqu'à 450 euros par mesure non suivie, tout est mis en œuvre pour que cesse la nuisance. Dans le même esprit, des inspections sont régulièrement menées dans les restaurants et commerces de bouche parisiens, conjointement avec le service sécurité et loyauté des produits alimentaires de la préfecture de Police, chargé des contrôles en hygiène alimentaire. Les souris, elles, se propagent généralement depuis les stocks alimentaires des commerces et restaurants situés au pied des immeubles jusque dans les appartements. « *Nous imposons à ces professionnels des mesures préventives comme la pose de pièges et de produits spécifiques. En cas de plainte des locataires, nous imposons aussi aux propriétaires d'appartements infestés différentes mesures comme le rebouchage des trous et la pose de barres métalliques sous la porte d'entrée* », poursuit Stéphane Trouilloud. Pour simplifier les démarches des usagers et communiquer individuellement avec eux, l'UPNA recueille désormais leurs signalements en ligne sur le site Internet de la préfecture de Police**.

* Sur la voie publique, les chantiers et dans les établissements publics, la lutte contre les rongeurs relève de la Mairie de Paris
** Démarches/particuliers/nuisances/déclaration de nuisances animales à Paris.



VOUS AIDER



LA PRÉFECTURE DE POLICE
vous informe

INFORMATION AUX RIVERAINS CAMPAGNE ANNUELLE DE DÉRATISATION

par arrêté du préfet de Police en date du 6 février 2019

DU 4 MARS AU 28 JUIN 2019 INCLUS

**PROPRIÉTAIRES, GÉRANTS (syndics, bailleurs),
GARDIENS et LOCATAIRES**

**vous avez l'obligation d'intensifier
les mesures de dératisation
dans tous les immeubles et sur les terrains
non bâtis durant cette période.**

Des contrôles seront réalisés par les inspecteurs de la Direction départementale de la protection des populations de Paris (DDPP) durant cette période et tout au long de l'année.



POUR EN SAVOIR PLUS

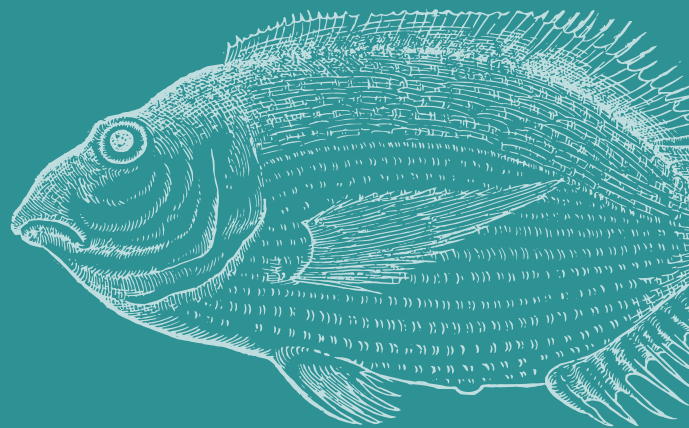
Rendez-vous dès à présent sur le site Internet de la préfecture de Police :
Démarches pour une déclaration de nuisances animales à Paris.

Pour faire un signalement directement en ligne, remplissez le formulaire disponible à cette adresse :
Démarches simplifiées pour une déclaration de nuisances animales à Paris

À noter : les agents de la DDPP n'interviennent pas directement sur les nuisibles (pas d'application de produits, ni pose de pièges...). Ils prescrivent aux parties concernées la réalisation de travaux afin de remédier aux intractions relevées lors de leurs inspections.

concept et réalisation : jacobine de l'Écho - service de communication

Chaque année, un arrêté du préfet de Police lance la campagne de dératisation à Paris entre avril et juin, période propice à la reproduction des rongeurs. En partenariat avec la Mairie de Paris, l'UPNA incite alors tous les syndics de copropriété, gérants de biens privés, gardiens d'immeubles, propriétaires individuels et services publics parisiens à intensifier leurs opérations de dératisation en diffusant cette affiche. Face à l'augmentation de 14% du nombre de signalements auprès de l'UPNA pour présence de rongeurs entre 2016 et 2018, la campagne de dératisation 2019 a débuté dès le 4 mars. © PRÉFECTURE DE POLICE



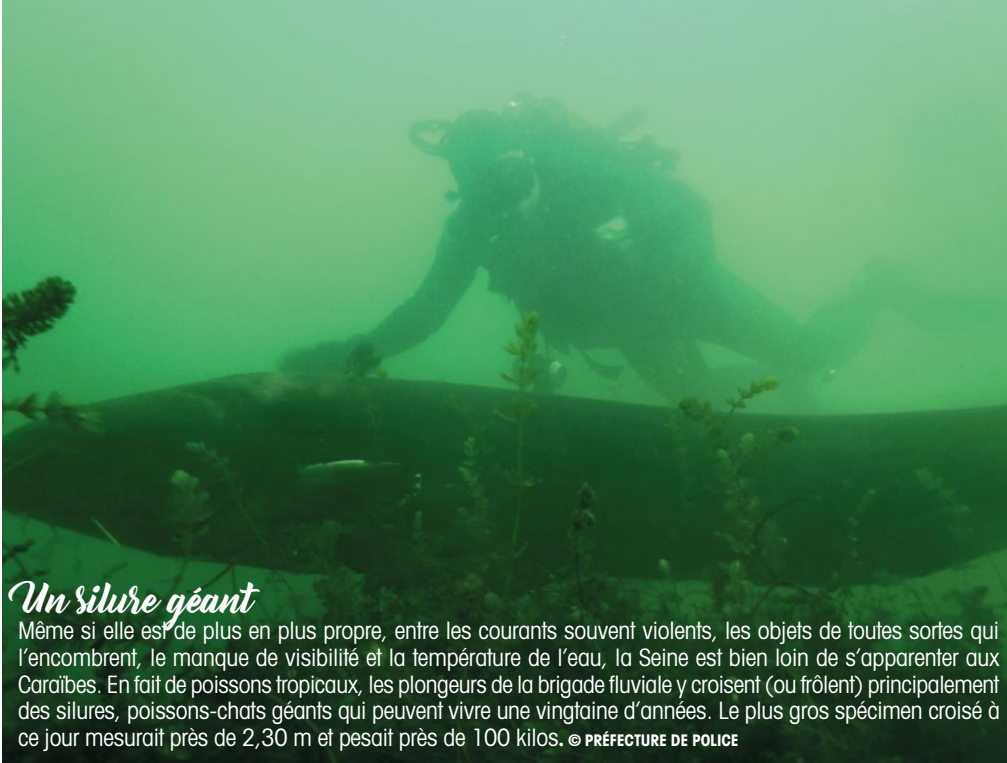
LE BÊTE-ISIER DE LA PP

D'étranges poissons découverts par la brigade fluviale sous la Seine, des ruches chez les motards, des chèvres naines au laboratoire central, un éléphant échappé d'un cirque et provoquant la panique dans les rues de Paris ou encore, des animaux bondissants sur les écussons des brigades : *Liaisons* vous a concocté un florilège d'événements insolites, actuels et passés.



Les pêches miraculeuses de la brigade fluviale

La Seine continue de retrouver sa biodiversité et c'est tant mieux : grâce au traitement des eaux usées, les déchets laissent peu à peu la place aux poissons et crustacés. Mais les plongeurs de la brigade fluviale rencontrent aussi dans les eaux parisiennes d'étranges bestioles venues d'ailleurs, qui n'ont, en théorie, rien à y faire... LP



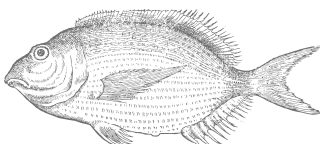
Un silure géant

Même si elle est de plus en plus propre, entre les courants souvent violents, les objets de toutes sortes qui l'encombrent, le manque de visibilité et la température de l'eau, la Seine est bien loin de s'apparenter aux Caraïbes. En fait de poissons tropicaux, les plongeurs de la brigade fluviale y croisent (ou frôlent) principalement des silures, poissons-chats géants qui peuvent vivre une vingtaine d'années. Le plus gros spécimen croisé à ce jour mesurait près de 2,30 m et pesait près de 100 kilos. © PRÉFECTURE DE POLICE



Un piranha croqueur de testicules

En septembre 2013, la brigade fluviale est contactée par un pêcheur parisien plutôt affolé : il vient de trouver au bout de sa ligne un pacu de 20 centimètres. Ce cousin du piranha, originaire d'Amazonie et doté d'une puissante mâchoire, est surnommé le « mangeur de testicules » : il aurait tendance, faute de ne pas trouver les noix dont il se nourrit habituellement, à croquer celles des nageurs qui évoluent dans les eaux où il se trouve. Heureusement, la baignade est interdite dans la Seine. Quant à savoir ce qu'il y faisait... © PRÉFECTURE DE POLICE



Un pokémon ?

Une découverte qui a fait date dans les annales de la Fluv : au début du printemps 2009, un promeneur qui marche le long de la Seine aperçoit une étrange tortue barbotant dans le fleuve avant de monter sur la berge à proximité du pont d'Iéna. Interloqué par la dégaine de l'animal, qui possède une carapace couverte d'écailles pointues et une queue de reptile, il alerte la brigade fluviale. Le mini-dinosaure s'est révélé être une tortue-alligator originaire des cours d'eau du sud-est des États-Unis, dont l'importation est rigoureusement interdite en France. L'espèce, qui peut atteindre jusqu'à un mètre de long, est dangereuse : son bec est capable de déchieter une main. Probablement rejetée à l'eau par son propriétaire, la créature a terminé son escapade parisienne à la ferme tropicale du 13^e arrondissement, établissement spécialisé dans les reptiles. © NORBERT NAGEL, MÖRFELDEN-WALLDORF, ALLEMAGNE



Un python de 40 kilos

En temps normal, la brigade fluviale récupère dans la Seine des vélos, des bouteilles, des armes, voire des cadavres humains... mais en juillet 2012, c'est un python en piteux état qu'ils repêchent. Probablement abandonné par son propriétaire, l'animal en état de décomposition mesurait 3 mètres de long et pesait 40 kilos. Triste destin pour un de ces nouveaux animaux de compagnie. A taille adulte, ceux-ci finissent souvent par poser un véritable problème de cohabitation en milieu urbain, dans des espaces et sous des climats inappropriés. © PRÉFECTURE DE POLICE





Des missions « dard dard »

Quotidiennement confrontés à la pollution urbaine, les motards parisiens s'aménagent quelques bouffées d'air pur en jouant aux apiculteurs. Une activité qui n'a pas manqué de piquer notre curiosité ! AC



Vêtus de combinaisons spéciales, les motards parisiens entretiennent leurs ruches avec passion. Chacune contient 45 000 abeilles de l'espèce « buckfast », issue d'un croisement réalisé par le frère Adam à l'abbaye de Buckfast au Royaume-Uni. Cette abeille hybride produit de riches récoltes. © PRÉFECTURE DE POLICE

JUCHÉS SUR LEURS ENGIN SURPUISSANTS ET CHAUSSÉS DE BOTTE DE CUIR, les 200 policiers à moto parisiens conjuguent escortes, maintien de l'ordre et contrôles routiers. Au siège historique des compagnies motocyclistes, rue Chanoinesse, c'est une véritable ruche qui s'agite en permanence avec des dizaines de motards qui partent et reviennent à chaque instant. Mais ces policiers deviennent tout

miel lorsqu'ils grimpent sur leur immense terrasse située face à Notre-Dame pour contempler les deux ruches qui leur ont été offertes, en septembre 2018, par un apiculteur de la Meuse. Fruit d'une démarche éco-responsable, cette installation marque le début de l'implantation d'un potager entièrement construit à l'aide de matériaux recyclés (palettes, pneus de motos...)

les abeilles. Certifiées « agriculture biologique », les ruches sont entretenues par des policiers volontaires des compagnies moto. Avec environ 45 000 abeilles par ruche, la récolte prévue est d'une vingtaine de kilos d'ici juillet 2019. Heureusement, les motards ne manquent pas de pots.

3 questions à...

STÉPHANE MAÎTRE, ADJOINT AU CHEF DU SERVICE DES COMPAGNIES MOTOCYCLISTES DE PARIS

PROPOS RECUEILLIS PAR AC

Comment vos collègues et vous-même vous êtes-vous formés à l'apiculture ? Certains d'entre nous étions déjà sensibilisés à l'apiculture par nos origines ou nos proches. Au fur et à mesure de nos interventions sur les ruches, nous sommes régulièrement coachés par notre apiculteur, Christian Mangeot, qui viendra aussi nous aider pour la récolte, au début de l'été. Sans oublier les coups de main de notre « réseau », comme le boulanger du quartier, également apiculteur, qui nous prêtera son extracteur pour la récolte !

Que faites-vous pour entretenir vos ruches ? Nous surveillons la colonie d'abeille pour voir si elle est bien peuplée et ne présente pas de maladie. Nous nettoyons le plancher des ruches, vérifions l'emplacement du couvain, c'est-à-dire le cœur de la colonie avec la reine au milieu, ainsi que sa température, qui doit rester en permanence à 35 degrés. D'ici cet été, nous installerons une hausse au sommet de chaque ruche pour permettre à l'apiculteur de récolter le miel.

Qu'allez-vous faire du miel recueilli ? La récolte sera un grand moment, le résultat de tous nos efforts et de tous les soins apportés à nos ruches. Etiqueté « Miel des compagnies moto », le nectar sera vendu pour financer le renouvellement de notre matériel et alimenter l'association de bienfaisance des compagnies motocyclistes.

Cabri, c'est fini



© ADOBESTOCK

EN 2010, UNE IDÉE INSOLITE AVAIT ÉTÉ MISE EN ŒUVRE pour entretenir les pelouses de l'annexe de Bièvres (91) du laboratoire central de la préfecture de Police, gardé par des personnels logés sur place. Partant du principe qu'un troupeau de trente chèvres peut brouter une centaine de mètres carrés de broussailles par jour et que leurs excréments fournissent un excellent

engrais, ces agents avaient acquis trois chèvres naines et trois boucs pour faire office de débroussailluses, à la place d'outils de jardinages bruyants et polluants.

En voyant paître Blanche (nom d'une biquette), Frotteman, Truc (deux des boucs) et leurs compagnons, qui aurait pu deviner à l'époque que ce site était dédié à la destruction des matières

explosives découvertes par les démineurs au cours de perquisitions ou d'interventions sur des colis suspects ? L'expérience a pris fin lorsque l'entretien des cabris s'est avéré trop exigeant et que leurs propriétaires devenaient chèvres : c'est un autre agent du laboratoire central, amoureux des bêtes à cornes, qui les aurait récupérés.

© ADOBE STOCK



Une plume dans l'encrier

C'EST UN PERROQUET BAPTISÉ JAKO qui est devenu le héros imaginaire du magazine *Liaisons*, publié à l'automne 2018 (n°118), conçu pour présenter la préfecture de Police aux enfants. Au fil d'une intrigue policière ayant pour point de départ la disparition d'un perroquet, il entraînaït les deux jeunes héros, Sacha et Juliette, dans une visite guidée de la préfecture de Police et de ses services les plus emblématiques, du commissariat au nouveau siège de la police judiciaire, aux Batignolles, en passant par le service des objets trouvés, la

brigade fluviale ou encore les compagnies motocyclistes. Ludique, agrémenté de nombreuses illustrations élaborées par une dessinatrice et rédigé avec l'appui d'une spécialiste de la littérature enfantine, ce numéro spécial a fait l'objet d'une lecture en classe dans plusieurs écoles primaires de l'agglomération parisienne. Cerise sur le gâteau, pour la plus grande joie des écoliers et leurs enseignants, les services de police décrits dans cette histoire ainsi que les membres de la rédaction du magazine ont ensuite animé des ateliers découverte sur

place, dans toutes ces écoles. Policiers à VTT, démineurs, motards, policiers des missions de prévention et de communication, sapeurs-pompiers de Paris et bien d'autres encore ont répondu aux nombreuses questions des élèves, tandis que les rédacteurs de *Liaisons* tentaient de leur faire imaginer une suite pour cette histoire. Qu'ils se réjouissent, les jeunes lecteurs pourront retrouver leurs héros en fin d'année, dans le tome 2 des aventures de Sacha et Juliette, déjà en cours de rédaction !

© LOUISE PLANTIN - PRÉFECTURE DE POLICE

Les pépites de Liaisons

Rien que pour vous, la rédaction a déniché ce fait divers insolite dans les archives du magazine *Liaisons* en l'occurrence dans ce numéro daté de janvier 1976. AC



(Photo SENATI)

Dans l'après-midi du 9 janvier 1975 un gardien de la paix transmettait le rapport suivant :

« A 14 h 05, de service de circulation boulevard du Temple à l'angle de la rue Commines (3^e arrondissement) mon attention a été attirée par une centaine de personnes qui couraient et criaient derrière un éléphant qui venait de s'échapper de la ménagerie du Cirque d'Hiver.

« Je me suis rendu sur place et j'ai immédiatement avisé par téléphone public le bureau de l'arrondissement.

« Durant ce temps l'animal avait continué son périple par la rue des Filles-du-Calvaire et, excité par la foule, avait commencé à faire subir des dégâts aux vitrines de trois magasins de cette rue.

« Empruntant ensuite la rue de Turenne, il a brisé deux autres vitrines et a pénétré dans l'une des boutiques.

« Poursuivant sa course, il est entré dans le bureau de poste, rue de Saintonge, en est sorti et a repris son itinéraire initial en sens inverse jusqu'au boulevard du Temple où il a brisé la vitrine d'une fleuriste et a pénétré dans son magasin et ses dépendances.

« Sortant de ce commerce, il a pris la rue des Filles-du-Calvaire en direction de la rue de Turenne où se trouvaient les employés du cirque avec la mère de l'animal.

« Ce dernier l'a rejointe sans difficulté et réintégré le Cirque d'Hiver en sa compagnie sans autre incident, guidé par les cornacs... ».

Pour insolite qu'elle soit, une telle escapade dans les rues de Paris n'est pas un exemple unique — loin de là — d'animal exotique ayant échappé à la vigilance de ses maîtres et, bien que les interventions de cette nature se fassent moins nombreuses, il arrive de temps à autre que les services de secours soient alertés pour capturer quelque singe ou reptile, voire quelque fauve en mal de liberté.

Signes extérieurs d'appartenance

Le logo placé en haut du bras gauche sur l'uniforme des policiers symbolise leur service ou brigade. Ce moyen d'identification, mais également d'appartenance, incarne un savoir-faire et une philosophie. La tradition de l'écusson est très répandue en BAC ou en PJ. Bien souvent, c'est un animal qui y est représenté sur du tissu ou du pvc. Chouette, lion, aigle, chauve-souris, loup, crocodile, araignée et même dragon ont tous leur place dans ce bestiaire sans limite ! **sb**



Ce nouveau numéro de *Liaisons* dévoile les missions de la préfecture de Police sous un jour inattendu, celui des animaux. Entre ceux, spécialement dressés, qui assistent les policiers dans leurs missions et ceux qu'il faut protéger ou capturer, vous découvrirez toute une panoplie d'espèces et de métiers dont vous ne soupçonniez peut-être pas l'existence. A travers des reportages sur la compagnie cynophile et l'unité équestre et des visites guidées à la ménagerie du Jardin des Plantes, à l'Aquarium de Paris et au salon de l'agriculture, plongez à bride abattue dans ce numéro haut en couleurs.



ISBN : 978-2-11-145971-7
DF : 5LI45500
Prix : 8 euros



La
documentation
Française

Édition et diffusion : Direction de l'information légale et administrative
La Documentation Française 29-31, quai Voltaire 75344 Paris cedex 07
tél : 01 40 15 70 10 - www.ladocumentationfrancaise.fr

